

COMMUNE DE



TRESBŒUF

Bulletin
municipal

Bel été
à tous !

juillet 2022 | N°76

www.Tresboeuf.fr

SOMMAIRE



Actualité Municipale

- Réaménagement de la place de l'église 4 - 5
- Rappel de la réglementation sur le bruit de voisinage 4
- Les départs de feu, l'affaire de tous 5
- Test de tonte différenciée - Alerte sécheresse 6
- Connaissez-vous le jardin du lavoir ? 7
- Travaux à venir 7
- Budget communal 2022 8 - 9
- Taxe d'assainissement, évolution de la facturation 10
- Enquête inondation : information auprès de la population 10
- Médiathèque page après page 11
- Accueil de loisirs de Tresbœuf 12
- Transport scolaire, inscription car pour les maternelles et élémentaire de Tresbœuf 12
- Eveil de 0-3 ans, les animations du relais petite enfance 13
- Faites-vous connaître, recensement des entreprises, artisans et commerçants 13
- Forum des associations - Vos associations locales 14
- Elections et commémoration, éveil des enfants de Tresbœuf à la citoyenneté 15



Vie communale

- Porte-drapeaux : se souvenir, honorer et transmettre 16
- Fête de la musique à Tresbœuf 17
- Ecole Sainte Catherine 18 - 19
- Soirée cabaret à Tresbœuf - Silence on tourne, Tresbœuf se raconte... 20
- AGT Badminton 21
- Tennis Club Tresbœuf-Ercé-Teillay 21
- Office des Sports Cantonal du Sel-de-Bretagne, nouveauté rentrée 2022 22
- Comité des fêtes, retour du vide grenier en centre bourg 22
- Association Rennaise d'Ornithologie, Exposition et bourse d'oiseaux exotiques 22



Sur le territoire

- Travaux de rénovation énergétique, attention aux arnaques ! 23
- Découvrez le nouveau site internet du SMICTOM 23
- Découvrez l'Arob@se, les programmes des ateliers communautaires 24
- Animation Jeunesse Communautaire : programme d'été 24
- Le conseil de développement du pays des Vallons de Vilaine 25
- Centre aquatique communautaire : une page se tourne ! 25
- Un été très animé 26
- Nuit des étoiles 26



Conseil municipal

- Synthèse des Procès Verbaux 27

Bulletin semestriel d'informations communales.

Responsable de la publication : Laurence Roux, Maire
Commission Communication :
Océane Rouillé (rédaction - coordination),
Romain Vacherot, Vanessa Jouand (rédaction),
Gérald Nimal (mise en page).

Impression : Imprimerie Fertard
02 99 47 06 74
Dépôt légal / N°629 du 8 mars 1985
ISSN en cours
Tirage : 650 exemplaires

LE MOT DU MAIRE



Bien dans le présent, tournés vers l'avenir

Ce premier semestre 2022 a été jalonné par quatre tours d'élections, présidentielles et législatives, ainsi que par la commémoration émouvante du 8 mai 1945, avec cette année la présence de musiciens et surtout d'enfants de la commune. Ces temps forts citoyens ne pouvaient que prendre une dimension toute particulière, puisque nous avons tous à l'esprit le conflit ukrainien. Quelle chance de profiter de la démocratie et de la paix, si précieuses et pourtant si fragiles.

Nous avons également pu compter sur la solidarité de chacun, lors de la collecte pour l'Ukraine. Ce sens de l'entraide, nous le retrouvons aussi dans le bénévolat. Nous aurions pu craindre que le COVID ait raison de la dynamique associative, il n'en est rien. Les équipes s'étoffent, les projets se forment, les actions rassemblent.

La fête de la musique en juin illustre parfaitement la force du collectif. Porté par le comité des fêtes, les commerçants, avec l'appui de la mairie et grâce à des groupes locaux, ce temps festif a ravi les Tresbourgeoises et Tresbourgeois. Notre fête de la musique s'impose déjà comme un rendez-vous annuel à inscrire dorénavant à l'agenda. Les retours unanimement positifs donnent des ailes aux organisateurs, que nous remercions tous chaleureusement pour leur initiative !

Le bonheur c'est profiter du présent. L'équipe municipale s'attache donc à soutenir les actions du quotidien qui bénéficient à tous. Elle apporte du confort dans les allées du cimetière et y installera prochainement des bancs pour nos aînés. Elle modernise la médiathèque pour y accueillir plus d'activités. Elle embellit et aménage le petit jardin du lavoir, afin d'offrir un

sympathique espace ombragé par ces fortes chaleurs. Elle répond au légitime besoin de sécurité des habitants, en réorganisant à court terme les stationnements et circulations piétonnes de la place de l'église...

Le défi d'une commune est également de se tourner vers l'avenir. Nous attendons donc avec impatience le début de l'étude de redynamisation d'ensemble du bourg, qui nous donnera les meilleures orientations pour le Tresbœuf de demain. Parce que prévoir c'est anticiper, la commune achète un terrain le long de la salle Jean-Baptiste Chevrel. Cette réserve foncière permettra dans le futur une extension pour la mise aux normes de la cuisine, la création de vraies loges de spectacle et des rangements suffisants pour les activités menées dans la salle.

Le projet de lotissement avance et sera bientôt présenté aux habitants. Il inclura de petites maisons pour les seniors, avec une salle commune pour les activités et recevoir leurs familles. Du logement locatif social et des lots libres seront aussi proposés pour favoriser le parcours habitat. D'autres projets de construction s'amorcent également sur les zones à urbaniser. Comme les communes voisines, nos projets de construction devraient nous apporter de nouvelles familles. C'est pourquoi il convient d'anticiper l'accueil des enfants. Un projet de groupement de communes est à l'étude pour développer les capacités du centre de loisirs, peut-être dans un local plus adapté, mais toujours en cœur de bourg.

Profitons donc de l'été pour recharger les batteries et revenir pleins d'énergie et d'enthousiasme. Bel été à tous !

Laurence ROUX
Maire de Tresbœuf



Réaménagement de la place de l'église | REDÉFINIR LA PLACE DE LA VOITURE ET SÉCURISER LES PIÉTONS

Les demandes régulières des piétons et en particulier des familles, concernant la sécurité de la place de l'église, ont poussé la commune à réaliser un diagnostic participatif de l'espace public central de Tresbœuf. Afin de déterminer les atouts et contraintes de la place, les usages souhaités et les points à améliorer, deux temps de concertation ont été proposés. Le premier s'est adressé aux professionnels de la place : commerçants et MAM, le second aux habitants.

Un diagnostic partagé

Les professionnels ont confirmé les difficultés de cheminement des piétons, dues au stationnement anarchique des véhicules. Un accès confortable aux commerces et services, pour tous, constitue un enjeu majeur pour la vitalité économique et le dynamisme du bourg.

Les habitants partagent la nécessité de maintenir un accès tant pour les piétons que les véhicules. La multiplicité des revêtements de sol entraîne de la confusion dans les usages. Certains trottoirs sont notamment perçus à tort comme des places de stationnement, devant le salon de coiffure en particulier.

Des aménagements viennent pincer les trottoirs : rampe de l'épicerie et pied d'arbre le plus proche du mur de l'église. Les voitures garées entre les arbres, face à l'épicerie, entravent le passage des piétons. Les fauteuils roulants et poussettes ne peuvent plus passer et doivent utiliser la chaussée, au risque de provoquer un accident.

La lisibilité des traversées piétonnes doit être améliorée : les passages piétons existent, mais le marquage en pavé n'est pas assez perceptible. Il est également noté une vitesse excessive des véhicules, un souhait d'élargir la zone 30 et de mettre en place un sens unique entre l'arrière de l'église et la Poste. Une demande de signalisation du parking du cimetière et de l'école est aussi formulée.



Le stationnement anarchique.



Atelier de concertation.



Un parcours piéton difficile

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION SUR LE BRUIT DE VOISINAGE

Extrait de l'arrêté municipal 2016-02

Travaux de bricolage ou de jardinage des particuliers : autorisés les jours ouvrables entre 8h et 20h, le samedi de 9h à 12h et de 14h à 20h, le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Travaux d'entreprises : du lundi au samedi de 7h à 20h, interdit le dimanche et les jours fériés hors interventions urgentes (y compris travaux agricoles soumis aux aléas climatiques).

ACTUALITÉ MUNICIPALE

Des réaménagements à court terme

Afin de clarifier la place du piéton et de la voiture, des réaménagements sont proposés. Une circulation piétonne formalisée le long de l'église, notamment entre le monument aux morts et la zone de stationnement réorganisée. Il sera nécessaire de supprimer trois arbres : un arbre quasiment mort, un autre pour éviter de réduire le nombre de places de stationnement, un dernier pour permettre aux poussettes et fauteuils de circuler sur le trottoir.

Les espaces autorisés au stationnement seront mieux déli-

mités par un renforcement du marquage au sol, les traversées piétonnes seront également peintes. Quelques potelets accompagneront le dispositif. De nouveaux végétaux et mobiliers viendront à terme compléter l'aménagement, pour maintenir la qualité paysagère et développer les usages piétons de la place. La possibilité d'un sens unique de circulation à l'arrière de l'église sera étudiée dans un second temps. L'avis de l'agence départementale sera sollicité dans ce cadre. Les travaux devraient débuter à la fin de l'été 2022, afin d'améliorer la sécurité piétonne dès la rentrée scolaire de septembre 2022.



Les départs de feu, l'affaire de tous

LES BONS RÉFLEXE POUR LES ÉVITER

9 feux de forêt sur 10 sont d'origine humaine et pourraient être évités en adoptant les bons réflexes :

- Vous êtes fumeur ? Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. Si vous fumez dans votre voiture, soyez vigilant, les cendres incandescentes peuvent partir depuis une fenêtre ouverte.
- Vous organisez un barbecue ? Le bon réflexe, c'est d'être sur une terrasse chez soi plutôt qu'en pleine nature, loin de l'herbe et des broussailles qui peuvent s'enflammer.
- Vous bricolez en plein air ? Le bon réflexe c'est de travailler

loin de la végétation et d'avoir un extincteur à portée de main. Pensez également à entretenir et débroussailler votre jardin tout au long de l'année.

Le risque de départ de feu est encore plus important ces dernières semaines, alors que plusieurs départements sont en état de sécheresse sévère.

En cas d'incendie, j'appelle le 18, le 112 ou le 114 (*pour les personnes sourdes ou malentendantes*) et je reste à l'abri dans une habitation.

Plus d'informations : feux-foret.gouv.fr

ACTUALITÉ MUNICIPALE

TEST DE TONTE DIFFÉRENCIÉE

L'équipe technique communale a testé au printemps une tonte différenciée dans le parc de loisirs, le jardin du lavoir et derrière la Médiathèque. Tondre différemment les pelouses en fonction de leur usage permet de :



Proposer des espaces fleuris au naturel, tout en conservant des pelouses rases pour les usages plus intensifs.



Stocker le CO2 et rafraîchir le sol en captant l'humidité de l'air.



Filtrer davantage l'eau de pluie et lutter contre l'érosion des sols.



Réduire la consommation de carburant, la pollution, le bruit des tondeuses et le volume de déchets verts à traiter.



Favoriser la biodiversité, notamment les pollinisateurs et insectes auxiliaires du jardinier... une aide précieuse contre les ravageurs des cultures et potagers !

L'Ille-et-Vilaine est placé en

ALERTE SÉCHERESSE

Encadrement
des usages de l'eau
potable à compter
du 24 mai 2022



PARTICULIERS INTERDICTIONS

- L'arrosage des pelouses, massifs floraux ou arbustifs de 8h à 20h
- La vidange et le remplissage des piscines familiales et collectives privées (de plus d'1m³)
- Le nettoyage des voitures, bateaux et dispositifs mobiles hors stations de lavage
- Le nettoyage des terrasses, façades, murs, escaliers et toitures



COLLECTIVITÉS INTERDICTIONS

- L'arrosage des pelouses, massifs floraux ou arbustifs de 8h à 20h
- Le nettoyage des voitures, bateaux et dispositifs mobiles hors stations de lavage
- Le nettoyage des terrasses, façades, murs, escaliers et toitures
- Le fonctionnement des douches de plage
- Le fonctionnement des fontaines d'agrément publiques et dans les établissements recevant du public
- L'arrosage des terrains de sports, stades, golf... de 8h à 20h
- Les contrôles techniques périodiques, purge, test poteau sauf nécessité de service



INDUSTRIE INTERDICTIONS

- L'arrosage des pelouses, massifs floraux ou arbustifs de 8h à 20h
- Le nettoyage des voitures, bateaux et dispositifs mobiles hors stations de lavage
- Le nettoyage des terrasses, façades, murs, escaliers et toitures
- Le fonctionnement des fontaines d'agrément publiques et dans les établissements recevant du public
- L'arrosage des terrains de sports, stades, golf... de 8h à 20h

→ Adaptation de la consommation d'eau des différents process relatifs aux usages industriels. Réduction de 5% de la consommation hebdomadaire moyenne de l'année hors période de sécheresse



AGRICULTURE INTERDICTIONS

- L'arrosage des pelouses, massifs floraux ou arbustifs de 8h à 20h
- Le nettoyage des voitures, bateaux et dispositifs mobiles hors stations de lavage
- Le nettoyage des terrasses, façades, murs, escaliers et toitures



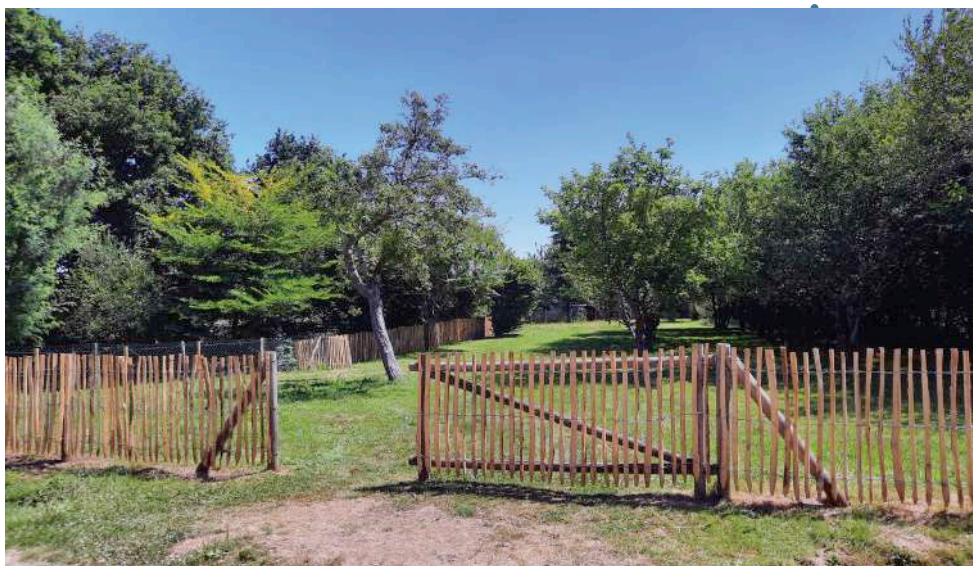
Retrouvez
toutes les mesures
applicables sur
ille-et-vilaine.gouv.fr

CONNAISSEZ-VOUS LE JARDIN DU LAVOIR ?

Ce petit jardin public de 1600m² offre un espace convivial et intimiste, en cœur de bourg. On y accède par une petite allée enherbée rue de la Fontaine Neuve ou par l'entrée du lavoir rue des Chardonnerets.

Prochainement, une nouvelle clôture et des tables de pique-nique seront installées pour offrir plus de confort à ce jardin destiné aux familles.

Pour l'été, venez profiter de ce petit coin de paradis sous les pommiers !



TRAVAUX À VENIR

Réfection lourde de chaussée

Les travaux de réhabilitation des voiries communales, initialement prévus en 2021, ont été repoussés en raison des retards de chantier du réseau d'eau potable réalisé par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil, puis à cause de la pénurie de matériaux rencontrée par les entreprises, en lien avec la guerre en Ukraine. Ces travaux seront finalement programmés après l'été dans l'impasse des Bleuets et dans plusieurs secteurs du Bas Tresbœuf : la Mondrais, la Ville Jean, le haut Pussac, le haut Verrion.

Implantation de tables et bancs

Plusieurs mobiliers viendront équiper l'espace public dans les prochaines semaines. Des bancs compléteront les aménagements réalisés au cimetière : allées, point d'eau à l'entrée, espace pour les poubelles. Ces assises permettront notamment à nos aînés de faire une halte dans ce lieu de recueillement.

Deux tables de pique-nique en matériaux recyclés prendront place dans le jardin du lavoir, deux autres sur le circuit de randonnée des Charmes et une dernière à l'étang de la Moncelière, en remplacement du mobilier détérioré récemment. L'équipe municipale souhaite ainsi que les habitants s'approprient des espaces agréables sur la commune.

Sécurisation de voiries

La commune a sollicité le Conseil Départemental et obtenu un financement au titre de la répartition des recettes des amendes de police 2021, afin de réaliser des travaux de sécurisation de voirie.

Un trottoir le long du cimetière a déjà été réalisé, rue des Peupliers. Deux resserrements de voirie seront aménagés au second semestre 2022 pour réduire la vitesse vers le centre

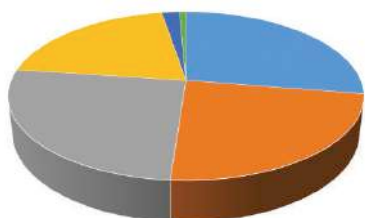
bourg, rue des Tilleuls (*axe Ercé-en-Lamée/Tresbœuf*) : l'un en complément d'une écluse latérale simple au n°5 rue des Tilleuls et l'autre en créant une nouvelle écluse latérale simple au n°23 rue des Tilleuls. Ces ralentisseurs forment des excroissances sur la chaussée, qui rabattent les véhicules sur une seule voie et obligent à respecter un sens de priorité.

Par ailleurs, la création d'une aire d'arrêt de bus scolaire sécurisée entre les lieux-dits les Touchettes et la Bleure (*voie communale n°312*), permettra de déplacer l'actuel arrêt de la Cour Beucherie. Ce dernier offre actuellement une faible visibilité et ne permet pas l'implantation d'un abri. Le nouvel arrêt sera doté d'un quai décalé de la voirie et d'une construction en matériaux naturels pour abriter les écoliers. Cet ensemble bénéficiera également d'une subvention de la Région Bretagne au titre de sa compétence Transports.



BUDGET PRINCIPAL 2022

Dépenses de fonctionnement : 1 137 204 €

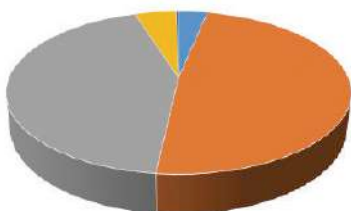


- Charges à caractère général : **313 455 €**
- Charges de personnel : **268 350 €**
- Prévission d'autofinancement : **295 349 €**
- Autres charges de gestion : **230 100 €** (dont 120 000 € subventions associations)
- Charges financières des emprunts : **22 000 €**
- Dépenses diverses : **7 950 €**

Zoom sur les charges à caractère général :

- électricité : 30 000 €
- contrats de prestation de service (dont centre de loisirs) : 90 000 €
- entretien et réparation bâtiments publics : 19 555 €
- entretien et réparation voirie : 70 000 €
- assurances : 9 000 €
- diverses fournitures, entretiens et services : 94 900 €

Recettes de fonctionnement : 1 137 204 €

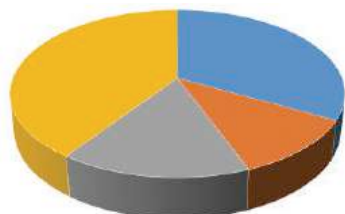


- Produits de services : **26 995 €**
- Impôts et taxes : **408 500 €**
- Dotations et subventions : **365 163 €**
- Loyers et locations de salles : **38 697 €**
- Recettes diverses : **2 500 €**

Zoom sur :

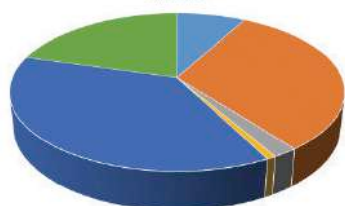
Les impôts et taxes : 290 000 € Taxe Foncière, 50 000 € Département, 31 000 € communauté de communes, 37 000 € État...
Les dotations et subventions : 340 000 € État, 28 000 € Département...

Dépenses d'investissement : 1 237 925 €



- Emprunts : **319 000 €**
- Achat terrain, matériel, mobilier, bureautique... : **108 500 €**
- Frais d'étude : **150 000 €**
- Immobilisations en cours (espace public, voirie, bâtiments...): **390 000 €**

Recettes d'investissement : 1 237 925 €



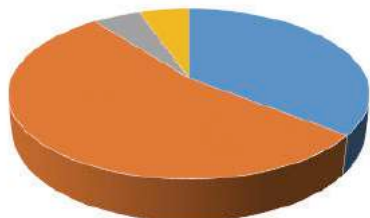
- Subventions d'investissement : **73 424 €**
- Virement de la section Fonctionnement : **295 349 €**
- Récupération FCTVA : **19 000 €**
- Dotations diverses : **7 000 €**
- Emprunts : **600 000 €** (dont emprunt relais 200 000 €)
- Solde exécution investissement reporté : **191 293 €**

Zoom sur les subventions d'investissement :

18 524 € État, 4 900 € Région, 10 000 € Département, 40 000 € communauté de communes...

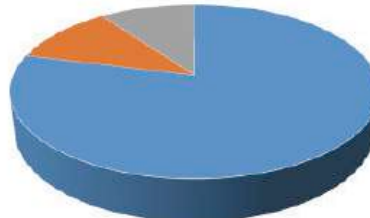
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2022

Dépenses de fonctionnement : 55 778 €



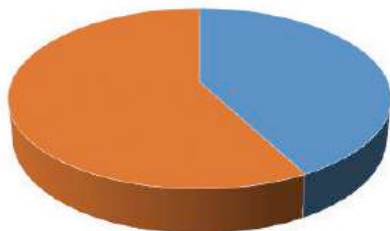
- Charges à caractère général : **19 835 €**
(dont 12 000 € entretien et réparation)
- Dotations aux amortissements : **30 119 €**
- Intérêts de la dette : **2 845 €**
- Dépenses diverses : **2 979 €**

Recettes de fonctionnement : 55 778 €



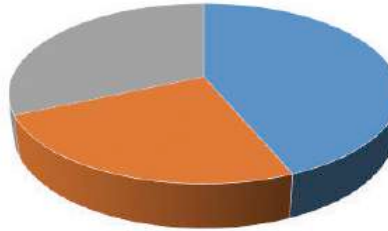
- Redevance assainissement collectif : **44 000 €**
- Autres ventes de produits : **6 200 €**
- Opérations d'ordre : **5 578 €**

Dépenses d'investissement : 68 866 €



- Déficit d'investissement 2021 : **26 739 €**
- Emprunt : **36 549 €**

Recettes d'investissement : 68 866 €



- Amortissement matériel : **30 120 €**
- Excédent de fonctionnement : **16 900 €**
- Emprunt d'équilibre : **21 847 €**

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2022

Le budget du lotissement est un budget de stock : les dépenses sont cumulées jusqu'à la vente de tous les lots et la fin de l'opération.

Le bénéfice ou le déficit de celle-ci sera alors reporté sur le budget principal de la commune.



Station d'épuration.



Emplacement futur lotissement « La Prairie ».

La section de fonctionnement s'équilibre à 142 030.77 € en dépenses et en recettes.
La section d'investissement s'équilibre également à 241 316.56 € en dépenses et en recettes.

Taxe d'assainissement EVOLUTION DE LA FACTURATION

La loi NOTRe prévoit un transfert obligatoire des compétences Eau et Assainissement aux communautés de communes au plus tard au 1^{er} janvier 2026. A cette date, il est indispensable que les budgets des communes soient clôturés et que la mise à disposition comptable ait été constatée.

La commune de Tresbœuf facture actuellement à terme échu. C'est-à-dire que la prochaine facture d'assainissement, qui couvrira la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, sera transmise en octobre 2022.

De nombreuses communes du territoire ont déjà confié la facturation de la taxe d'assainissement au délégataire qui distribue l'eau potable. VEOLIA et les autres délégataires facturent à échoir. Sur la base du relevé de compteur réalisé entre mai et juin, vous avez payé récemment votre reliquat de consommation d'eau du 1^{er} semestre 2022 et l'abonnement du 2^{ème} semestre 2022. En décembre prochain, vous vous acquitterez du 2^{ème} semestre de consommation (*basé sur une estimation*) et le 1^{er} semestre d'abonnement 2023.

Tresbœuf souhaite anticiper l'harmonisation de la facturation, dans le cadre du futur transfert de la compétence assainissement à Bretagne porte de Loire Communauté. La commune veut éviter que les habitants se voient obligés de payer en une fois l'équivalent de 18 mois de taxe au moment du transfert, dans un contexte où les prix auront vraisemblablement évolué à la hausse.

Pour résorber le delta de facturation entre l'eau et l'assainissement, un paiement progressif sera donc proposé sur l'année 2023. En cas de difficulté, un échelonnement personnalisé sera possible.

En 2024, la facturation sera confiée au délégataire de distribution d'eau et les Tresbourgeois auront la possibilité de mensualiser leur taxe d'assainissement, comme leur consommation d'eau. Courant 2025, le transfert de compétence à la communauté de communes pourra donc se préparer plus sereinement.

A NOTER :

Redevance moyenne d'assainissement (*chiffres 2021*) :

👤 33 m³/an : 135€* 👤👤 60 m³/an : 191€* 👤👤👤 120 m³/an : 317€*

*(dont 65€/part fixe)



Enquête inondations : INFORMATION AUPRÈS DE LA POPULATION

Suite aux récentes intempéries, un sondage a été publié via l'application mobile communale Intramuros, pour connaître les dégâts provoqués par les fortes pluies. Ce sondage est disponible jusqu'au 31 Juillet 2022.

Cette enquête va permettre de recenser les différents problèmes liés aux inondations. De ce fait, des axes d'amélioration sur l'espace public pourront être définis et, au besoin, des conseils pratiques seront apportés aux propriétaires impactés.

La quarantaine de réponses déjà reçues indiquent de faibles dégâts, contrairement à des communes voisines durement touchées. On recense environ 70 mm d'eau lors de l'épisode pluvieux du 22 juin à Tresbœuf contre 130 mm au Sel-de-Bretagne, dont la topographie plus marquée a engendré des dégâts importants.

Si vous avez néanmoins subi des dégradations et pertes matérielles, la mairie peut vous renseigner concernant les démarches administratives à entreprendre. **mairie@Tresbœuf.fr / 02.99.44.63.10**



MÉDIATHÈQUE PAGE APRÈS PAGE

Une nouvelle salle jeunesse pour la médiathèque

Adieu la petite salle exiguë et sa moquette verte ! Dorénavant, les enfants de Tresbœuf bénéficieront d'une salle spacieuse, lumineuse et dotée d'un aménagement adapté aux diverses animations jeunesse.

Au printemps dernier, des travaux de réhabilitation ont été réalisés par le service technique municipal dans la 2^{ème} salle du rez-de-chaussée de la médiathèque de Tresbœuf. L'espace a été désencombré, l'électricité remise aux normes et les murs rénovés. La salle a ensuite été repeinte et le revêtement de sol stratifié bois posé. Ce dernier apporte une touche chaleureuse et un meilleur confort d'usage.

L'achat de mobilier de bibliothèque jeunesse, de fauteuils et poufs, peu encombrants et faciles à déplacer, permettra de moduler l'aménagement de cette pièce et d'optimiser son utilisation.

De nouvelles activités pour tous

La mairie souhaite développer les usages de la salle : en plus d'accueillir les groupes pour des ateliers lecture, les classes de l'école et les animations bébé lecteurs, elle s'ouvrira aux matinées d'éveil du Relais Petite Enfance...

Elle se prêtera également aux expositions. Le Japon a été mis à l'honneur au printemps. Une exposition et des outils pédagogiques sur le thème de l'enfant et de la bienveillance devraient prendre place au second semestre.

A noter que durant l'été, la petite salle centrale, jusqu'à présent utilisée pour les enfants, sera aussi rénovée dans le cadre de l'opération Petits boulots. La création d'un espace dédié aux ados pourrait voir le jour : point numérique et jeux vidéo, BD et mangas...



La nouvelle salle

Les bénévoles : indispensables et pleins d'idées !

Par ailleurs, l'équipe de bénévoles de la médiathèque souhaite développer ses activités. Entre autres, un atelier de gym cérébrale, permettant de faire travailler sa mémoire, pourrait débuter dès le mois de septembre.

Les bénévoles souhaiteraient également mettre en place un atelier tricot, au cours duquel les participants pourraient échanger autour d'un thé ou un café. Cet atelier pourrait s'associer au projet de décorations de Noël en tricot ou en crochet, lancé par le club du Bon Accueil. Nous réitérons d'ailleurs l'appel aux dons de laine qui avait été lancé dans le précédent bulletin municipal afin de pouvoir voir ce projet aboutir.

Pour mener à bien tous ses projets, la mairie recherche de nouveaux bénévoles pour encadrer les animations, tenir les permanences d'ouverture au public, participer au choix des acquisitions et au tri des livres.... Si vous êtes intéressés, contactez-nous pour rejoindre l'équipe !

A noter :

Dans le cadre de l'uniformisation du réseau des bibliothèques de Bretagne Porte de Loire Communauté, la carte d'adhérent devra obligatoirement être conservée par les lecteurs (et non plus laissée à la médiathèque). Elle sera à présenter lors de chaque emprunt. Merci de votre compréhension.

Fermeture de la médiathèque du 1^{er} août au 5 septembre.

RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Le Japon à l'honneur en 2022

Expositions, temps forts, ateliers et animations



Exposition Japon



Accueil de loisirs de Tresbœuf | ON AIME LES THÈMES !

Depuis janvier, le centre de loisirs propose des activités thématiques aux enfants de 3 à 12 ans. Cette mise en place de thèmes permet une diversité des propositions de jeux, bricolages ou sorties en extérieur, comme au Grand Aquarium de Saint-Malo.

Cet été 2022 s'inscrit dans la continuité puisque trois grands thèmes ont été proposés. Parmi eux une « Semaine des Arts » dans laquelle le théâtre sera mis à l'honneur, avec une intervenante qui viendra faire jouer les enfants à partir de 8 ans. Une petite pièce sera créée et présentée aux parents lors d'un goûter convivial et festif le 22 juillet.

Peinture, musique, la découverte du monde ou encore les supers héros seront autant de thèmes abordés durant le mois de juillet. Le 29 juillet, les activités se termineront en beauté par une Parade des Enfants !

Comme en 2021, les enfants seront répartis sur deux lieux différents, la maison des familles ainsi que les locaux de l'Ecole Sainte-Catherine ce qui facilitera encore davantage l'organisation des activités en fonctions des groupes d'âges. Toute l'équipe d'animation se fait une joie d'accueillir les enfants pour passer un bel été.

A NOTER :

Cette année, le centre de loisirs sera ouvert la dernière semaine d'août.

Les inscriptions pour les mercredis de septembre sont d'ores et déjà ouvertes.



Transport scolaire

INSCRIPTION CAR POUR LES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRE DE TRESBŒUF

Les enfants habitant Tresbœuf et scolarisés à l'école Sainte-Catherine de Sienne peuvent bénéficier d'un service de ramassage scolaire, matin et soir. Il existe actuellement 2 circuits pour éviter aux jeunes élèves de rester trop longtemps dans le car.

Ce service est actuellement sous-traité au service de transport scolaire de la Région Bretagne. Pour les enfants situés à plus de 3 km de l'école, la Région prend en charge 75% du

coût. Pour ceux situés à moins de 3 km, l'intégralité des frais restent à la charge de la commune, de même que le coût de l'accompagnateur présent dans le car si au moins un enfant est scolarisé en maternelle.

Le dossier d'inscription est disponible sur l'application mobile Intramuros et sur le site internet de la mairie. Il doit impérativement être retourné en mairie avant le 15 août 2022, en version papier ou par mail mairie@tresboeuf.fr

Eveil des 0-3 ans : LES ANIMATIONS DU RELAIS PETITE ENFANCE

Les animations du Relais Petite Enfance de Bretagne Porte de Loire Communauté arrivent à Tresbœuf !

Quelques essais probants au premier semestre, tels que des ateliers motricité ou une animation découverte de l'argile et barbotine, ont permis de confirmer l'intérêt de cette démarche sur la commune. Un rendez-vous régulier se met donc en place à **partir du mois de septembre, tous les mardis matin**.

Les animations auront principalement lieu dans la **salle jeunesse de la médiathèque**. Pour des activités spécifiques, elles pourront également avoir lieu dans la salle Jean-Baptiste Chevrel (*espace nécessaire, activités salissantes sur carrelage...*).

Le programme sera mis à disposition sur les supports de communication de la mairie et de la communauté de communes.



Faites-vous connaître RECENSEMENT DES ENTREPRISES, ARTISANS ET COMMERÇANTS SUR LA COMMUNE

Afin de mettre à jour les informations sur le site internet de la commune et mieux renseigner les habitants, la municipalité souhaite faire un recensement des entreprises, artisans et commerçants actifs sur la commune. N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie afin que cette liste puisse être actualisée, dans le respect du Règlement Général de Protection des Données.

mairie@tresboeuf.fr / 02.99.44.63.10

Tresbœuf
est sur  **IntraMuros**



Votre mairie utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours !

ACTUALITÉ MUNICIPALE

Forum des associations 3 SEPTEMBRE 2022

Retrouver pour la 3^{ème} édition le forum des associations et des mobilités le 3 septembre 2022 de 10h à 13h à la salle Jean-Baptiste Chevrel. Venez nombreux découvrir ou redécouvrir les associations et activités présentes sur le territoire.

Cette année, venez découvrir les photos et vidéos de la 1^{ère} fête de la musique de Tresbœuf.

Parmi les nouveautés :
des créneaux **fitness** proposés par l'Office des Sports !

Informations et réservation des stands :
mairie@tresboeuf.fr / 02.99.44.63.10.



3^e FORUM DES ASSOCIATIONS ET DES MOBILITÉS DE TRESBOEUF

Samedi 3 septembre 2022 de 10h à 13h
Salle Jean-Baptiste Chevrel

Informations et réservation des stands :
mairie@tresboeuf.fr / 02 99 44 63 10

Suivez-nous :   IntraMuros

Toujours là pour vous ! VOS ASSOCIATIONS LOCALES

ACCA (association communale de chasse agréée)
M. Jean-Claude COLLINET - Tél. 06 89 90 44 84

AFN - APG (anciens combattants) - section de Tresbœuf
M. Jean GALODÉ - Tél. 06 80 30 75 77

APEL (association des parents d'élèves de l'enseignement libre)
Mme Flore CRETE - eco35.ste-catherine.tresboeuf@enseignement-catholique.bzh <http://ecoletresboeuf.com>

OGEC (organisme de gestion de l'enseignement catholique)
M. Grégory BELLANGER - Tél. 06 76 51 24 69 -
ogec.tresboeuf35@gmail.com

Club du bon accueil
Mme POUPLIN Chantal - Tél. 02 99 44 63 53

Comité des fêtes
Mme Christine PÉNIGUEL - Tél. 07 51 68 59 73 -
cridu35@hotmail.fr

Avant-Garde Tresbœuf - AGT Badminton
M. Jérôme LERAY - Tél. 06 19 45 21 89 -
agt.badminton@laposte.net

Section Art floral
Mme DIARD Louissette - Tél. 06 29 05 50 74 -
diard.louise@orange.fr

Section Pétanque
M. AILLERIE Michel - Tél. 02 99 47 37 64

Centre de loisirs (ALSH) - Léo Lagrange
M. Xavier GATEL, directeur - Tél. 07 77 49 12 12 -
tresboeuf@leolagrange.org

Animation jeunesse - Léo Lagrange
Mme JARDIN Pascale, coordinatrice jeunesse communautaire
- Tél. 02 99 43 08 46 - leolagrange@bretagneportedealoire.fr

Football Club du Canton du Sel
M. Damien COLAS - Tél. 06 21 74 61 98 -
fccantondusel@gmail.com

Association sportive Teillay Ercé Tresbœuf - tennis club
M. Jérôme CHESNAIS - Tél. 07 50 92 69 28 -
as.tet.tennis.club@gmail.com

Les pêcheurs de la Mée
M. CHOQUET Alain - Tél. 06 89 16 69 25 -
alain.choquet54@orange.fr

Team car RC
M. Frédéric GUILLAUME - Tél. 06 86 85 41 11 -
fred.teamcar@gmail.com - <https://fr-fr.facebook.com/teamcarr/>

Office Cantonal des Sports du Sel de Bretagne
M. Yann LEMASSON - Tél. 06 78 07 89 49 -
yann@officelesel.bzh

Elections et commémorations | EVEIL DES ENFANTS DE TRESBŒUF À LA CITOYENNETÉ

Les jeunes Tresbourgeoises et Tresbourgeois ont été associés aux grands temps forts citoyens de la commune : les élections présidentielles et la commémoration du 8 mai 1945.

A la veille du 1^{er} tour des élections présidentielles, toutes les classes maternelles et élémentaires de Tresbœuf ont été accueillies par la Maire, pour leur présenter les locaux de la mairie, les symboles de la République, ainsi que des documents surprenants et émouvants, tels que les registres anciens d'état civil écrits à la plume et vieux de 200 ans. Les élèves ont ensuite découvert le bureau de vote et son fonctionnement. La classe de CE2-CM1 a ensuite invité la Maire pour une interview. Les nombreuses questions posées ont illustré leur bel intérêt pour la vie de la commune et leur sens citoyen.

Les élèves, motivés par ces temps d'échange et de découverte, sont venus nombreux avec leurs parents lors des 2 tours des élections présidentielles et législatives, d'avril à juin.



La commémoration du 8 mai 1945, célébrant la fin de la 2^{ème} guerre mondiale, a également attiré quelques-uns de nos petits citoyens, ainsi qu'un beau groupe d'habitants de la commune et des environs. Ce temps traditionnel a pris cette année une dimension toute particulière, accompagné par trois membres de la batterie-fanfare de Martigné-Ferchaud.



Les trompettes et le clairon ont guidé le cortège de la mairie au monument aux morts. Les symboles se sont succédé : hommage au drapeau accompagné de la sonnerie aux morts, le dépôt de gerbe, les discours, la Marseillaise chantée avec les enfants présents, les bougies allumées en signe d'une paix tant espérée en ces temps troublés... L'après-midi s'est conclue par un verre de l'amitié, dont nous n'avions pas profité depuis longtemps.



Pour la commémoration du 11 novembre 1918, la mairie proposera à tous les habitants la venue d'une grande fanfare et un travail sera menée en collaboration avec l'école pour les associer plus largement à cette célébration d'espoir et de fraternité.



PORTE-DRAPEAUX Se souvenir, honorer et transmettre

Guerre d'Algérie... comme tous les appelés de l'époque, Claude et Roger savaient qu'au sortir de leurs classes militaires, ils partiraient pour le front. Pas la peur de mourir en partant, il fallait y aller, c'est tout. Mais la prise de conscience du risque surgissait dès l'arrivée.

Après un entraînement sportif intensif de quatre mois, les deux jeunes hommes ont pris le train pour Marseille afin de rejoindre l'infanterie. Ayant réalisé ses classes dans l'aviation, Claude faisait partie des 10 000 aviateurs à rejoindre l'armée de terre. En provenance des chasseurs alpins, Roger a tout naturellement intégré le 41^{ème} régiment d'infanterie.

La découverte du terrain est rude : plus de 45°C le jour et des nuits très fraîches. Ils passent des Oueds, ruisseaux locaux, à sec le jour et de l'eau jusqu'au torse la nuit, surtout après les orages de montagne. Ils traversent les ponts naturels de lianes, à trois

pas la peur durant les marches, alors que beaucoup de collègues disparaissaient en queue de peloton, victimes d'un discret coup de couteau dans le dos. Il n'était pas rare alors que les derniers marchent à reculons pour voir arriver le danger.

La prudence était également de mise, lorsqu'ils passaient l'entrée étroite des grottes, pour tenter de déloger les casernes entières qui se trouvaient planquées dans la roche. Aucun répit, même sur les campements où chacun choisissait son poste de combat. La nuit, il fallait cadenasser les armes pour ne pas risquer de se les faire voler par l'ennemi en cas d'attaque.

La dernière heure semblait parfois sonnée lorsque, pris à découvert, les balles filaient en tous sens dans le sable autour d'eux... Malgré tout quelques bons souvenirs et franches rigolades subsistent, dans les anciennes fermes où ils s'arrêtaient. Ils déclenchaient des feux d'artifices improvisés dans les tas de foin où les fellagas cachaient leurs munitions de contrebande !

Revenus avec de nombreux souvenirs, bons comme mauvais, Claude Hersant et Roger Luce ont fait leur vie, mais la fierté du devoir accompli et le devoir de mémoire ne les ont jamais quittés.

Un jour, Arsène Paris, ancien combattant de la 2^{ème} guerre mondiale, est venu demander à Claude de devenir son suppléant, en tant que porte-drapeau. Notre ancien d'Algérie n'était pas encore à la retraite, mais il a accepté ce poste exigeant. Celui-ci nécessite beaucoup de disponibilité et les volontaires s'avèrent peu nombreux.

Titulaire depuis une vingtaine d'années, Claude a été rejoint il y a plus de dix ans par Roger, remplaçant de Henri Louis. Ensemble, ils portent haut le drapeau français lors des commémorations et des obsèques, quel que soit le temps. « *Un honneur, dans le respect de la tenue et avec dévouement* » selon Roger. Et qu'est-ce qu'ils sont fringants tous les deux dans leur costume !

Porte-drapeau, ce n'est pas de tout repos. Tenir le drapeau abaissé durant la minute de silence nécessite une sacrée force dans les bras et dans le dos. « *Lorsqu'il y a du vent, il faut parer les coups et éviter de cogner le voisin !* » glisse Claude, un sourire au coin des lèvres.

Ce qu'ils désirent ? « *Recruter ! Nous devons faire rentrer des jeunes, pour entretenir le devoir de mémoire.* » Puisqu'il n'existe plus d'appelés, les regards se tournent à présent vers les militaires de carrière. L'un d'entre eux vient d'ailleurs d'intégrer le regroupement des anciens combattants de Tresbœuf. Parmi les projets de l'association, des interventions à l'école pourraient être mises en place. L'objectif est de faire vivre la fierté de sa patrie, les valeurs citoyennes et l'esprit de paix. L'avenir, c'est la jeunesse...



ou quatre mètres du sol, avec les assauts des fellagas qui pouvaient venir de partout. Pour s'adapter au terrain, les vieux avions à hélices favorisés, sont plus lents et plus maniables dans le relief marqué.

L'un comme l'autre se souviennent des longues opérations à pied, parfois à plat ventre, lors des embuscades de nuit et éclairés uniquement par les célèbres lampes Black-out. Ils n'oublient



Avion T6 Texane.



Claude et son Lance-patate.



Frères d'arme.



A pied sous un soleil de plomb.

Fête de la musique à Tresbœuf

UNE PREMIÈRE ÉDITION RÉUSSIE

La fête de la musique s'est déroulée à Tresbœuf, le samedi 18 Juin 2022 sur la place de l'Eglise.

Cet événement est né d'une envie partagée : chacun de leur côté, le comité des fêtes et les commerçants projetaient d'animer le bourg pour ce grand rendez-vous musical. La mairie les a mis en relation et progressivement, les trois partenaires ont élaboré un projet commun. Localisation, organisation matérielle, choix des groupes, communication : l'ensemble de ces composantes s'est construit collégalement, au cours de plusieurs temps de travail. Ces réunions conviviales ont permis de renforcer les liens et créer un vrai esprit de groupe !



Réunion préparatoire au bar La Salamandre.

Pour l'occasion, tout le cœur de bourg a été rendu piéton. Le podium a pris place sur la place de l'église, ainsi que les stands de buvette et restauration. Petit déroulé :

- Vendredi 20h : arrivée du podium
- Samedi 10h : montage de la sonorisation, des lumières et essais
- 14h : fermeture de la place aux véhicules et installation des stands
- 16h : arrivée des groupes et balances de la sonorisation
- 18h : ouverture de la buvette sur fond sonore et arrivée des premiers visiteurs
- 19h : lancement du concert
- Dimanche 1h30 du mat' : début du démontage



Au cours de cette soirée, trois groupes de musique se sont succédé. Philippe et sa guitare a repris des grands classiques de la chanson française, dans une ambiance acoustique et cosy. Le groupe Trois petites notes, composé de quatre voix pleines de velours et de peps, ont interprété ensemble et individuellement un large panel de variété française. Discover, un groupe de musicien de 5 chanteurs et musiciens, a ensuite enflammé



Livraison des banderoles.

la piste de danse avec des reprises de tubes rock et funk.

Fierté des organisateurs : l'ensemble des artistes provenaient de la commune et des environs.

La soirée s'est poursuivie par une soirée dansante pour le plus grand bonheur de tous et les derniers convives ont terminé la soirée au bar La Salamandre, resté ouvert tardivement pour accueillir les habitants ravis.

Malgré les autres manifestations alentours, cette première édition a été un franc succès. Plusieurs centaines d'habitants de Tresbœuf et des environs, petits et grands, ont répondu présents pour participer aux festivités et attendent déjà avec impatience la prochaine édition !



Du côté des organisateurs, cette réussite est à la fois un soulagement et une grande satisfaction. Petite frayeur lorsque le vent s'est levé en début de soirée, joie intense lorsque le flot de visiteurs s'est mis à grossir et que l'ambiance s'est installée, sérénité une fois tous les stocks vendus. L'expérience a lancé une belle dynamique collective, qui n'est pas près de s'arrêter...



VIE COMMUNALE

Ecole Sainte Catherine

Opération Pain-Pomme « Espoirs d'enfants »

Créée fin 2011 à Janzé, l'ONG Espoirs d'Enfants est présente au Bénin, à Madagascar, en Inde et en Colombie. Elle y mène des programmes d'actions en vue d'aider les enfants et les familles défavorisées, pour leur donner l'espoir de mieux grandir et de se construire un avenir.

Parmi les volets d'actions de l'association : la sensibilisation à la cause des enfants exclus, rejetés ou contraints de travailler. C'est dans ce cadre que des bénévoles de l'association Espoirs d'Enfants sont intervenus à l'école Sainte Catherine de Tresbœuf, le vendredi 11 mars 2022.

L'objectif : faire découvrir aux élèves le fait que partout dans le monde, des enfants ne peuvent accéder à leurs droits élémentaires, ne sont pas scolarisés et sont pour beaucoup contraints de travailler. Les élèves ont pu échanger sur la vie d'enfants béninois. Un quotidien différent qui les a interpellés.

Afin de les aider, un repas solidaire « pain pomme » a été organisé au sein de l'école, le jeudi 7 avril. A cette occasion, pour le prix d'un ticket de cantine, les enfants ont déjeuné de pain et de pommes à volonté. Une remise du don a été faite en présence des élèves et d'un représentant de l'association, le jeudi

SORTIR ET SE RETROUVER... ENFIN !

après-midi. La somme récoltée a permis à l'association d'acheter du matériel pédagogique pour les enfants du Bénin, dont les parents travaillent sur la carrière de Parakou, et de financer un repas de fête constitué de pain blanc (*le pain est au Bénin un aliment plutôt rare et réservé pour les moments festifs*).

Un grand merci à tous les enfants qui ont participé à cette belle action de carême.



Rencontre sportive des élèves de maternelle à Janzé

Le vendredi 20 mai 2022, les enfants de maternelle ont participé à la rencontre UGSEL à Janzé. Ils ont retrouvé les élèves de maternelle des écoles privées de Janzé, Amanlis, Piré, Boistrudan, Essé, Brie et Corps-Nuds.

Le thème retenu était « Le cirque ». Ils ont réalisé 9 ateliers autour de cette thématique : les échasses, les jongleurs, le mime, le relais des grandes chaussures, l'équilibre, le relais déguisement... Une belle matinée pleine de vitalité, de sport, de coopération et de joie. Ils ont clôturé cette rencontre par le pique-nique tant attendu !

Un grand merci aux parents accompagnateurs.



Rencontre sportive des élèves de primaire à Janzé

Vendredi 3 juin, les élèves de primaire de l'école ont pu participer à la journée sportive du secteur de Janzé après 2 ans d'interruption à cause de la pandémie.

A leur tour, quel plaisir de pouvoir à nouveau partager des moments forts avec leurs camarades des écoles du secteur !

Au stade de la Jaroussaye, les élèves de CP et CE1 ont pratiqué des jeux « d'antan » : les jeux du béret, du chef d'orchestre, de la chaise musicale, l'épervier, la balle aux prisonniers... Quant aux élèves de CE2, CM1 et CM2, ils ont participé à des épreuves d'athlétisme : course, saut et lancer.

Le moment fort de cette journée a eu lieu après le pique-nique. En effet, les 800 élèves ont réalisé un flash mob géant !



Sortie des élèves de la maternelle aux Jardins de Brocéliande

Le jeudi 12 mai, les élèves de la maternelle se sont rendus aux Jardins de Brocéliande situés à Bréal-sous-Monfort.

Ils ont ainsi visité les jardins, puis expérimenté le parcours sensoriel « découvre tes pieds ». Après un pique-nique convivial, ils ont participé à un atelier pédagogique et apprécié un tour en petit train, avant de rentrer à l'école en fin d'après-midi ... Ils ont ainsi découvert les animaux de la mare, « le poulailler sixties », le pont de singes, l'atelier des 5 sens et les jeux d'eau pour leur plus grand bonheur ! Une belle aventure vécue sous le soleil breton !



Kermesse de l'école : le grand retour

C'est avec émotion que la kermesse de l'école de Tresbœuf a pu se tenir, dimanche 19 juin sur le thème de la musique, après 2 ans d'absence.

L'APEL renouvelle ses sincères remerciements à tous les acteurs de cette belle journée, aux enfants pour leurs représentations respectives, à l'équipe éducative pour son investissement, à Julie Simon pour son travail musical durant toute l'année, ainsi qu'à tous les parents présents, du début à la fin de la journée.

L'association souhaite également remercier avec beaucoup d'affection Marie-Hélène Jussset, qui quitte la belle équipe APEL après tant d'années d'investissement. Merci à elle, pour tout ce qu'elle a fait pour les enfants, l'école et l'APEL.

Si vous aussi, vous souhaitez participer et rejoindre cette super équipe, n'hésitez pas à venir assister à l'assemblée générale qui aura lieu en octobre.



SOIRÉE CABARET à Tresbœuf

Le 12 mars dernier, Jean et Tony ainsi que la troupe des Décalés ont donné une représentation à la Salle Jean-Baptiste Chevrel. Cette soirée a réuni une centaine de personnes.

Jean et Tony, au clavier et au chant, ont repris et imité des chanteurs à succès comme Johnny Hallyday, Charles Aznavour, Jean-Jacques Goldman et tant d'autres pour le plus grand plaisir des spectateurs. Entre chaque chanson, la troupe les Décalés a proposé des sketches tendres et déliants, véritable florilège de situations saugrenues.

La buvette du Comité des fêtes a contribué au succès de cette soirée conviviale.



Silence on tourne !

Un film sur Tresbœuf est en cours de réalisation. Si vous avez des anecdotes, des histoires concernant votre commune, vous aurez sûrement plaisir à nous les conter devant nos caméras et à partager ces tranches de vie, afin qu'elles ne tombent pas dans l'oubli.

TRESBŒUF SE RACONTE...

Dans le cadre d'un collectage, nous sommes également à la recherche de documents tels que photos, cartes postales, etc... qui pourraient illustrer certaines séquences. Contact : Association Nim'Arts : 06 72 64 59 28

Ce film sur Tresbœuf fera l'objet d'une projection dans la salle Jean-Baptiste Chevrel où vous serez conviés.

VIE COMMUNALE



L'AGT (Avant Garde Tresbœuf) remercie les responsables, les adhérents et les bénévoles qui donnent de leur temps pour le fonctionnement du club. La section sportive remercie également la municipalité de Tresbœuf pour

son aide technique et financière.

Après deux saisons perturbées par le contexte sanitaire, la saison qui s'achève s'est dans l'ensemble bien déroulée. Le club a pu partager un moment convivial avec ses adhérentes et adhérents pour ses derniers cours.

La reprise pour le club est fixée le mardi 06 septembre 2022 :

- cours n°1 Mini-Bad (5 à 9 ans ; école) de 16h45 à 17h45,
- cours n°2 Jeunes (9 à 14 ans ; collège)
- cours n°3 Ados/Adultes à 19h15.

Vous avez la possibilité de venir découvrir ce sport gratuitement pendant deux séances. N'hésitez pas à en échanger autour de vous.

Les enfants inscrits au « Mini-Bad » et qui sont scolarisés à l'école de Tresbœuf peuvent être accompagnés par l'éducateur pour le trajet école/salle des sports dans le cadre du PEDIBUS.

Pour les Jeunes, les entraînements suivent le rythme scolaire : pas d'entraînement pendant les vacances.

Pour les Adultes, des séances non encadrées peuvent avoir lieu pendant les vacances, sous réserve de disponibilité de la salle.

Tarifs 2022/2023 : 55€ pour les adultes et 50€ pour les mineurs. Avec l'avantage famille, les tarifs sont dégressifs (2^{ème} -10€ puis 3^{ème} -20€).

Les entraînements sont assurés par Yann (OSCS) diplômé BEE-SAPT et diplômé d'entraîneur de Badminton.

Pour l'inscription, il vous sera demandé :

- Fiche d'inscription saison 2022/2023 (*adhésion*) - Pour les mineurs une autorisation parentale est nécessaire.
- Certificat médical « FFBAD » pour les adultes - Questionnaire Santé pour les joueurs mineurs.

A retenir :

- Pass'sport (*pour les clubs affiliés avec une licence sportive*) une allocation de rentrée sportive d'un montant de 50 euros est destinée aux jeunes de 6 à 18 ans, pour les familles allocataires de l'Allocation de Rentrée Scolaire 2021 (ARS) - plus d'informations ultérieurement.



- Réforme Certificat médical > Pour les mineurs, le certificat médical n'est plus à fournir; il faudra simplement remplir un questionnaire et une attestation à remettre au club tous les ans. Et pour les adultes, le certificat médical est valable durant trois ans.

Pour plus de renseignement contacter Laëtitia ou Jérôme : agt.badminton@laposte.net

Tennis Club Tresbœuf-Ercé-Teillay : LA SAISON 2022 S'ACHÈVE

La saison du club de Tennis s'est achevée par les finales en tournoi interne. Elles se sont déroulées le samedi 11 juin 2022. Les joueurs ont eu le plaisir de se retrouver autour d'un repas convivial. Ce rassemblement sportif a réuni une quarantaine de personnes sur la journée. Le club de tennis salut la performance des vainqueurs qui ont donné le meilleur jeu.

A la suite de ces matchs, des lots ont été remis aux participants : gourde avec logo tennis et petit accessoire pour les enfants, tee-shirts de l'équipe, serviette brodée à l'effigie du club, porte-clé pour les adultes. Chaque gagnant par catégorie est reparti avec une coupe.



Le club remercie toutes les personnes pour leur participation et pour leur présence. Un tournoi identique à celui-ci sera renouvelé l'année prochaine.

Une assemblée générale à Teillay a eu lieu le vendredi 8 juillet 2022. Les inscriptions pour la saison 2022/2023 auront lieu en septembre. En attendant la rentrée, le Club de tennis souhaite à tous d'agréables vacances.

Office des Sports Cantonal Le Sel de Bretagne

DES NOUVEAUTÉS POUR LA RENTRÉE 2022

Pour la future saison 2022-2023 vous pourrez retrouver les séances habituelles :

Roller enfants - mercredi 13h30 à 15h - à la salle des sports

Multisports - jeudi 16h45 à 17h45 pour les 5-7 ans - 17h45 à 18h45 pour les 8-10 ans - à la salle des sports (possibilité de mettre en place un pédibus entre l'école et la salle des sports).

Nouveauté pour la rentrée : le fitness !

- Séance de cardio/renfo de 19h30 à 20h30 le mardi (salle JB Chevreil)
- Séance de soins posturaux/stretching de 20h30 à 21h30 le mardi (salle JB Chevreil)

Informations et inscriptions :

Forum des associations de Tresbœuf, yann@officele-sel.bzh ou **06.78.07.89.49**



Comité des fêtes : RETOUR DU VIDE GRENIER EN CENTRE BOURG

L'année dernière, le vide grenier a été organisé autour du complexe sportif et a connu un franc succès. Le comité des fêtes a souhaité renouveler cette formule.

Le vide grenier aura donc lieu le dimanche **11 septembre 2022**, en centre bourg : parking du terrain de foot, rue du pont bascule et rue des peupliers - 2€ les 3 mètres d'emplacement.

A cette occasion, les membres du comité des fêtes recherchent des bénévoles, pour rejoindre leur groupe convivial et sur-vitaminé !

Pour tout
renseignement
contacter le
07.51.68.59.73



Association Rennaise d'Ornithologie

Amoureux de la nature et des oiseaux exotiques, l'Association Rennaise d'Ornithologie vous donne rendez-vous le dimanche **2 Octobre 2022** à la Salle des sports, de 9h à 17h (entrée visiteur : 2€, restauration sur place).

Les éleveurs vous présenteront leur passion et leurs oiseaux. Grâce à la bourse aux oiseaux, vous pouvez en acheter un pour votre plus grand plaisir.

EXPOSITION ET BOURSE D'OISEAUX EXOTIQUES LE 2 OCTOBRE 2022

Lors de cette rencontre, vous trouverez une exposition de produits artisanaux.

Laissez-vous séduire par cette découverte et ce moment de convivialité.

Contact : **06 77 17 23 67 / 06 28 03 14 86**
Inscription exposants: aroClub@outlook.fr

SUR LE TERRITOIRE

Espace Rénov' Habitat



Travaux de rénovation énergétique : ATTENTION AUX ARNAQUES !!!

Si vous êtes démarchés à domicile ou par téléphone pour des travaux de rénovation énergétique ou un diagnostic gratuit, soyez vigilant ! N'acceptez pas de rendez-vous et ne transmettez pas d'informations personnelles.

Pour ce type de travaux, privilégiez si possible des entreprises proches de chez vous et exigez un devis précis mentionnant les coûts de prestations avec les références obligatoires et les coûts du crédit à la consommation si nécessaire. Faites marcher la concurrence et réalisez plusieurs devis.

Prenez le temps de la réflexion et ne cédez pas à la pression commerciale : ne rien signer, ni payer le jour même ! Vous avez

signé un devis mais avez changé d'avis : faites jouer votre droit de rétractation (14 jours légaux après signature d'un devis).

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter un conseiller France Rénov' : Espace Rénov' Habitat - 02 99 57 02 20 - www.espacerenovhabitat-paysdesvallonsdevilaine.fr

Les associations de consommateurs de votre département comme UFC Que Choisir et la Maison de la Consommation peuvent également vous conseiller dans vos démarches.

Enfin, vous avez la possibilité de signaler une entreprise à la **DDCSPP** (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) : 02 99 26 76 00

DÉCOUVREZ LE NOUVEAU SITE INTERNET DU SMICTOM !



De nouvelles fonctionnalités y sont proposées (*guide du tri sélectif par exemple*) et vous pourrez effectuer certaines démarches en un simple clic (*déclarer un emménagement, un changement de composition familiale, un problème de collecte, ...*).

Vous y retrouverez également les horaires des déchetteries.

Vous pourrez aussi vous inscrire pour une visite guidée gratuite du site de la lande de Libourg à Guignen, afin de découvrir ce que deviennent vos déchets après leur collecte : plateforme de

compostage, quai de transfert des déchets résiduels, des emballages et du verre, ainsi que le champ solaire.

Inscription au 02 99 57 04 03, par mail communication@smictom-paysdevilaine.fr ou sur le site internet www.smictom-paysdevilaine.fr rubrique « que deviennent nos déchets ».

A noter :

Attention au calendrier des collectes lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine. Dans ce cas, toutes les collectes suivant le jour férié sont décalées au lendemain jusqu'à la fin de la semaine.



CM YOGA
Le bien-être avec vous

Pratique de yoga
individuelles et collectives

06 72 03 10 27
celine.malestroit@yahoo.fr
<https://celinemalestroit.wixsite.com/website>



COCKTAIL AT HOME
bar à cocktail à domicile

Cocktail at Home est une entreprise qui sera là pour animer vos réceptions

06 58 66 40 87
35320 TRESBŒUF
guillaume.delaunay@orange.fr



AJC TRANS

TRANSPORTS

06 64 47 50 10
ajctrans35@yahoo.com
35320 TRESBŒUF

Commerçants, artisans de la commune,
un emplacement publicitaire
vous est réservé **GRATUITEMENT**
(format unique 80 L x 60 H mm)

Merci de nous faire parvenir vos éléments
avant le **10 décembre 2022**

Prochaines Infos d'automne en octobre 2022.

Prochain bulletin municipal : en janvier 2023.

Vos articles (avec photos, logo...)

à déposer à la mairie avant le **10 décembre 2022**

Découvrez l'Arob@se

Aide individuelle, jeu vidéo, fabrication numérique... Grâce à l'engagement de ses bénévoles passionnés, le Service numérique de Bretagne porte de Loire Communauté propose différentes animations gratuites et sur inscription, dans ses Espaces publics numériques (EPN) répartis sur le territoire.

Une question, besoin d'un conseil en informatique ?

Des créneaux d'aide individuelle sont proposés par le Service numérique pour vous accompagner dans vos usages du quotidien. Ils permettent d'avoir accès à un ordinateur pendant 1h ou 1h30. Profitez de ces créneaux pour poser vos questions aux bénévoles :



LE PROGRAMME DES ATELIERS NUMÉRIQUES COMMUNAUTAIRES

- Bain-de-Bretagne - 42 rue de Sabin - lundi 14h et 15h
- Crevin - 31 rue Bernard Picoult - jeudi 14h et 15h
- La Couyère - 24 bis rue Jules Ferry - lundi 16h et 18h30
- Pléchâtel - 6 rue de Boulais - samedi 9h

Vous aimez jouer aux jeux vidéo, que ce soit en réseau ou sur consoles ?

Venez toute l'année dans les Espaces publics numériques, seul ou à plusieurs, entre amis ou en famille. Seule condition : avoir au moins 12 ans.

Cet été, créneaux les samedis 23 et 30 juillet, de 15h à 18h30 - Créneaux accompagnés par l'équipe des bénévoles.

Un espace de jeu vidéo pour tous les âges, ouvert librement, est aussi à votre disposition. Faites découvrir vos jeux préférés. Apportez vos consoles les mercredis 20 et 27 juillet, de 14h à 16h - 42 rue de Sabin, à Bain-de-Bretagne.

Testez la fabrication numérique !

Des ateliers thématiques animés sont proposés pour s'initier à la fabrication numérique au FabLab de Saulnières : découverte des robots et programmation, impression 3D, création graphique, découpe laser, machine à badges...

Si vous souhaitez manipuler en autonomie les imprimantes 3D, la brodeuse numérique, la découpeuse vinyle, les kits Arduino ou Raspberry... l'atelier de fabrication numérique éphémère est également à votre disposition cet été les 20 et 27 juillet, de 14h à 16h Au 42 rue de Sabin, à Bain-de-Bretagne.

Plus d'informations auprès de Marilyne Appéré :

conseillerenumerique@bretagneportede Loire.fr
ou au **02 99 43 96 00** - et sur **bretagneportede Loire.fr**

Animation Jeunesse Communautaire : PROGRAMME DE L'ÉTÉ

Cet été, l'animation jeunesse communautaire vous propose des animations et activités dans les trois pôles d'animation mis en place au sein du territoire. Vous pourrez retrouver ces pôles à Bain-de-Bretagne, Crevin et Grand-Fougeray où des animations seront réalisées chaque jour, du lundi au vendredi. Vous y trouverez un grand nombre d'activités variées, que ce soit autour de l'art, du sport, de la culture ou encore du jeu vidéo. Retrouvez le programme vacances complet dans vos commerces ainsi qu'à la mairie et sur le site de Bretagne Porte de Loire Communauté dans l'onglet Animation Jeunesse 11-30 ans. Une difficulté de mobilité ? N'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions trouver ensemble une solution adaptée.

L'espace jeunes Léo Lagrange de Tresbœuf sera également ouvert tous les lundis de 14h à 17h où vous pourrez rencontrer les animateurs jeunesse et découvrir ou redécouvrir l'espace.

À Tresbœuf, les jeunes ont choisi eux-mêmes les animations qu'ils souhaitent avoir pour ces vacances. Vous pourrez donc participer aux **P'tits Rendez-Vous Sportifs**, à une sortie en vélo et à une sortie piscine. Deux soirées sont aussi initiées et réalisées par les jeunes en présence d'un animateur. La soirée « Pique-nique et jeux de société » aura lieu le mercredi 27 juillet et la soirée « Barbecue et musique », le mercredi 24 août.



Ces vacances sont faites pour vous alors n'hésitez pas à y prendre part en proposant d'autres animations qui pourront avoir lieu dans votre commune. Vous pouvez venir en discuter directement à l'espace jeunes tous les mercredis de 14h à 16h pendant la période scolaire et les lundis de 14h à 17h pendant les vacances.

Vous pouvez aussi contacter Clémence, animatrice jeunesse par téléphone au **07 77 49 12 00**, par mail : **clémence.jeunessebretagneportede Loire.fr** ou sur Instagram : **@clémence_jeunesse**

Le Conseil de développement du pays des Vallons de Vilaine

Deux habitants de notre commune se sont portés volontaires pour être actifs au sein du Conseil de développement. Il s'agit d'un organe consultatif, composé de citoyens et de représentants de la vie économique et associative. Ce Conseil de développement contribue à apporter aux élus et aux agents territoriaux par leurs enquêtes auprès de la population, de nouveaux éléments de compréhension des enjeux importants qui nous concernent tous.

Deux sujets importants traités par le Conseil de développement ont reçu plus particulièrement le soutien de la Municipalité de Tresbœuf.

Le premier concerne le territoire agricole et la question

DES BÉNÉVOLES PRÉSENTS SUR LA COMMUNE

rurale. Tresbœuf a la chance d'avoir encore des fermes vivantes. Les agriculteurs qui vieillissent ont à mettre en place leur succession et penser leur devenir dans un contexte de changement climatique.

Le second touche le vieillissement : la pandémie a accentué l'isolement des personnes âgées. Comment, dans une commune qui renouvelle sa population, créer de nouveaux liens, notamment intergénérationnels ? Comment favoriser des services qui considèrent le vieillissement autrement que comme une maladie ?

Face à ces questions cruciales, le concours de chacun est indispensable pour construire ensemble notre futur.

Centre aquatique communautaire : UNE PAGE SE TOURNE !

Après 40 ans de bons et loyaux services, les travaux de déconstruction de l'ancienne piscine ont commencé, avenue Guillotin de Corson, à Bain-de-Bretagne. Ils se poursuivent jusqu'à fin juillet.

LA DÉMOLITION EST EN COURS

Depuis fin juin, les travaux de démolition ont commencé. Ils se poursuivront tout le mois de juillet. À partir de septembre, le terrassement, puis le gros œuvre du futur bâtiment commenceront. La première pierre du futur centre aquatique communautaire sera posée au mois d'octobre. La livraison est attendue pour le 1^{er} semestre 2024.



À QUOI RESSEMBLERA LE PROJET ?

La future piscine doit répondre à une priorité : apprendre à nager aux 9000 enfants scolarisés sur le territoire. Il n'en sera pas moins un équipement polyvalent, qui pourra répondre aux besoins de la population, en accueillant 560 personnes simultanément. Le bassin d'apprentissage sera utilisé par les scolaires, pour du loisir, et en activité forme-santé (*aquagym, aquabike...*). La pataugeoire de 56m² permettra d'appréhender les jeux aquatiques en toute sécurité.



L'espace bien-être de 200m² ravira les plus grands avec sauna, hammam, douches sensorielles ou jacuzzi extérieur avec vue sur le lac. Un espace engazonné pourra accueillir des anima-

tions yoga, ou massages... Les adeptes de la nage sportive et les clubs profiteront toute l'année du bassin nordique. Complété par un splashpad d'une dizaine de jeux d'eau, l'espace extérieur permettra des animations ludique, familiales, dans un cadre magnifique.



DONNEZ-LUI UN NOM !

Votre mission, si vous l'acceptez : trouver un nom au futur centre aquatique.

Jusqu'au 18 septembre 2022, proposez une idée : en retournant le coupon-réponse disponible à la fin de votre magazine Vues d'ici à la Communauté de communes (2 allée de l'Ille, 35470 Bain-de-Bretagne) ou en remplissant le formulaire en ligne, sur bretagneportede Loire.fr.

Un jury composé d'élus et d'associations sélectionnera des idées de noms parmi toutes vos propositions. Les noms pré-sélectionnés seront soumis au vote de la population en octobre 2022. Restez attentifs !

Pour retrouver toutes les étapes du projet, rendez-vous sur bretagneportede Loire.fr



SUR LE TERRITOIRE

UN ÉTÉ TRÈS ANIMÉ

Après le festival On Lâche Rien Sauf Les Chiens en juillet, profitez des festivals En chantier ! et Ô Ponio' en août, le Vilain festival en septembre, sans oublier les jeudis salés et tous les événements festifs associatifs et communaux. Comme dirait l'autre, sur le plan culturel, « l'été sera chaud, l'été sera chaud » ! Aperçu d'une saison soutenue et accompagnée par la Communauté de communes.

Ô PONIO'

Le 27 août, à Pancé, Ô Ponio' ressort les fauteuils « de Mémé » et les bibelots pour vous faire vivre une expérience musicale décontractée. Valentin Gervais, Président de l'association organisatrice, Mémé sort des orties, décrit une ambiance de fête de village : « l'après-midi, profitez du cadre enchanteur, des jeux en bois, et d'une session d'éveil musical. »

Les concerts commencent à 18h : punk, fusion funk, musique Nord-africaine... Entrée à prix libre. Informations sur Facebook : @AssoMSDO

FÊTE MÉDIÉVALE DU PAYS DE GRAND-FOUGERAY

Du 26 au 28 août, le parc de la Tour Duguesclin fait un saut de six siècles en arrière. Embarquez pour une plongée à travers le temps, rendue possible grâce au travail de près de 400 bénévoles et 50 figurants nocturnes qui répètent depuis de nombreux mois. Pour Cyril Gourdon, Président, « la fête met en avant la performance physique, dans un cadre magnifique, entièrement décoré. » Réservations sur fete-medievale35.fr

D'AUTRES TEMPS FORTS DE CET ÉTÉ

En chantier ! : performances et ateliers participatifs, les 13, 14 et 15 août - lesvaldas@gmail.com

Le Vilain festival : spectacle vivant et musique, le 17 septembre en fin d'après-midi, à Sainte-Anne-sur-Vilaine - bizhartnco@gmail.com

Les jeudis salés : musique traditionnelle, tous les jeudis soir au Sel-de-Bretagne

Associations, ajoutez vos événements de l'été dans l'agenda communautaire en ligne, sur : bretagneportede Loire.fr/systeme/agenda

L'agenda des événements est mis à jour régulièrement sur bretagneportede Loire.fr

Pour aller à vos événements, pensez au covoiturage ! Covoiturez avec OuestGo.fr



NUIT DES ÉTOILES

Observatoire astronomique de la Couyère.

Les amateurs d'astronomie connaissent l'observatoire de La Couyère. Éloignée de toute pollution lumineuse, la commune est un emplacement idéal pour observer les astres.

Lors de ses soirées publiques gratuites, la Société d'astronomie de Rennes vous propose de passer du ciel simulé du planétarium à l'observation réelle. Le site comprend un planétarium numérique. Enfin, prolongez votre voyage dans les



étoiles grâce aux expositions permanentes du chemin solaire et du chemin de l'Univers, au départ de la mairie.

Les **6 août** et **2 septembre à 20h30**, venez assister à la Nuit des étoiles.

Observatoire astronomique de la Couyère - La ville d'Abas. Plus d'infos au **06 99 59 58 91**, par mail à reservationculture@bretagneportede Loire.fr ou sur bretagneportede Loire.fr

SYNTHÈSE DES PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal du Conseil Municipal - 7 JANVIER 2022

Présents : Mme BOISNARD Christine, Mme DUCLOS-BAREL Sandrine, M. DUGAST Etienne, M. HUCHET Thierry, M. HUREL David, Mme JOUAND Vanessa, M. NIMAL Gérald, M. ROBERT Michel, Mme ROUILLE Océane, Mme ROUX Laurence, M. TOINEL Alain, M. VACHEROT Romain.

Absents représentés : M. DELEFOSSE Pierre par M. ROBERT Michel, Mme HENNINOT Emmanuelle par Mme ROUX Laurence, Mme LOUIS Gwenola par M. VACHEROT Romain.

Secrétaire de séance : Mme ROUILLE Océane.

Approbation du PV de séance du 6 Décembre 2021

Finances - Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement - délibération 2022-01.

Pour l'exercice 2021, il a été inscrit des crédits d'investissements à hauteur de 1 354 400 €. Les emprunts et dettes assimilés inscrits s'élevaient à 341 200 €. Les dépenses d'investissement hors dette s'élevaient donc à 1 013 200 €.

Selon l'article L.1612-1 du CGCT, les dépenses d'investissement autorisés, notamment pour des travaux de construction ou de voirie, avant le vote du budget qui s'effectuera au plus tard le 15 avril 2022, s'élèvent donc à 253 300 € (1/4 des dépenses d'investissement inscrites au budget de l'année dernière).

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, autorise Mme La Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement, dans la limite de 253 300 €.

Approbation des restes à réaliser pour l'année 2021 (RAR) - délibération 2022-02.

Mme BOISNARD présente les dépenses et les recettes d'investissement à la date du 31/12/2021 sur le budget communal.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, décide de reprendre dans le budget 2022 les restes à réaliser 2021 d'un montant total de 358 620,63 €.

Adoption de la convention multisports et terrain de foot - délibération 2022-03.

M. VACHEROT présente la convention d'utilisation spécifique à la pratique du football, qui inclue l'usage conjoint de la salle des sports et du terrain de foot. Les modalités ont été remises à jour en lien avec l'association utilisatrice.

Approbation à l'unanimité.

Adoption de la convention multisports - délibération 2022-04.

M. VACHEROT présente la convention d'utilisation de la salle des sports qui a été remise à jour en lien avec les associations utilisatrices.

Approbation à l'unanimité.

Adoption du règlement de la salle multisports - délibération 2022-10.

M. VACHEROT présente le règlement de la salle multisports qui a été remis à jour en lien avec les associations utilisatrices.

Approbation à l'unanimité.

Adoption de la convention terrain de la Grande Lande - délibération 2022-05.

M. VACHEROT présente la convention d'utilisation du terrain de



la Grande Lande qui a été remise à jour selon les modalités préexistantes d'utilisation par l'association Team Car RC.

Approbation à l'unanimité.

Avenant de contrat de DSP Léo Lagrange - délibération 2022-06.

L'augmentation de la fréquentation de l'ALSH (25% du nombre de journées/enfants) et la présence de 2 enfants en situation de handicap nécessitent un ajustement des effectifs d'encadrement : embauche d'un animateur en CDI pour les mercredis (36 jours), d'un animateur en Contrat Engagement Educatif pour certaines vacances scolaires (40 jours) et d'un animateur spécifique (financée à 50% par la CAF). En conséquence, il convient d'augmenter la part communale de 10500 € pour l'année 2022 et de 5250 € pour l'année 2023.

En parallèle, un travail avec les autres communes utilisatrices est engagé afin d'augmenter leur participation en fonction du nombre d'habitants et du nombre d'enfants fréquentant l'ALSH.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, valide l'avenant du contrat de DSP Léo Lagrange, autorise Mme La Maire à signer les documents afférents à l'avenant et dit que les crédits sont inscrits au budget.

Labellisation « Terre de jeux 2024 » - délibération 2022-07.

Le label « Terre de Jeux 2024 » vise à célébrer les Jeux olympiques de Paris sur tout le territoire français. Il est décerné aux collectivités, quelle que soit leur taille, qui s'engagent à faire vivre la dynamique olympique sur leur territoire. Le dépôt du dossier engage à diffuser de l'information et réaliser des activités, des événements autour de l'olympisme. Il n'y a aucune contrepartie financière, mais cela permet de la valorisation du territoire et éventuellement un travail collaboratif avec d'autres communes engagées.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, autorise Mme La Maire à s'engager dans le dispositif « Terre de jeux 2024 » et à signer les documents afférents.

Mission d'archivage déléguée aux archives départementales - délibération 2022-08.

La dernière mission d'archivage remonte à 2013.

Mme SACHET, chargée de mission archives territoriales a évalué les archives actuelles à plus de 5 ml pour l'ensemble du service administratif. Cet archivage devrait durer 4 jours et pourrait débuter début 2023, pour un montant total prévisionnel de 887 €.

Approbation à l'unanimité.

Modification des représentants de l'association et du Syndicat mixte du SCOT du Pays des Vallons de Vilaine - délibération 2022-09

Pour des raisons pratiques, il est proposé de désigner les mêmes représentants pour ces 2 instances se déroulent en même temps : Laurence ROUX (Maire) comme titulaire et Emmanuelle HENNINOT (conseillère municipale) comme suppléante.

Approbation à l'unanimité

Informations diverses

Modification de l'accompagnement pour le car scolaire

A partir du 13 janvier 2022, la présence d'un accompagnateur dans le car n'étant plus nécessaire le jeudi soir, il est proposé de repositionner l'agent communal sur ses missions à la médiathèque.

Alternative vœux 2022

Compte tenu du contexte sanitaire, les vœux sont annulés en janvier 2022. Un appel à idées est lancé au sein de l'équipe municipale, afin d'organiser un événement festif et convivial à la belle saison.

Point sur la boucherie et le logement

Le commerce a fait face à un dysfonctionnement des réfrigérateurs durant la fin de l'année 2021. L'entreprise 123 CUISE-PRO, titulaire du lot « Equipement de cuisine » dans le marché de travaux, a été mise en demeure d'apporter des solutions. Les assurances des commerçants et de l'entreprise ont été sollicitées dans le cadre d'une expertise pour déterminer les responsabilités de chacun dans le cadre de la perte de denrées et d'exploitation.

En ce qui concerne le logement, la mairie est toujours en attente de l'agrément du Département qui devrait intervenir en mai 2022, avant de pouvoir procéder à la location. Mme la Maire rappelle que la mairie a effectué de son côté les démarches nécessaires dans les délais et qu'elle a relancé les services instructeurs.

Procès-verbal du Conseil Municipal - 7 FÉVRIER 2022

Présents : Mme BOISNARD Christine, M. DUGAST Etienne, Mme HENNINOT Emmanuelle, M. HUCHET Thierry, Mme JOUAND Vanessa, Mme LOUIS Gwenola, M. NIMAL Gérald, M. ROBERT Michel, Mme ROUILLE Océane, Mme ROUX Laurence, M. TOINEL Alain, M. VACHEROT Romain.

Absents représentés : Mme DUCLOS-BAREL Sandrine par M. DUGAST Etienne, M. DELEFOSSÉ Pierre par M. ROBERT Michel, M. HUREL David par M. NIMAL Gérald et M. TOINEL Alain par M. VACHEROT Romain.

Secrétaire de séance : M. VACHEROT Romain.

Approbation du PV de séance du 7 Janvier 2022 et du PV rectificatif du Conseil Municipal du 6 Décembre 2021

Tableau de suivi des projets de mandat 2020-2026

Mme La Maire présente le tableau de suivi des projets de mandat (axes de travail, projets, niveau d'avancement et possibilité de financement). Cet outil contribuera à alimenter la liste des projets éligibles au prochain contrat départemental de territoire, qui sera élaboré d'ici fin 2022.

Le Conseil Municipal prend acte du tableau de suivi des projets de mandat 2020-2026.

Orientations budgétaires

Bien que le débat d'orientation budgétaire ne soit une obligation légale que pour les communes de plus de 3500 habitants, les principales orientations du budget primitif 2022 qui sera voté en mars 2022 sont présentées.

En fonctionnement, maintien des enveloppes de maintenance, en particulier pour la voirie et légère augmentation des charges de personnel (recrutement d'une secrétaire de mairie, d'un agent de maîtrise et passage à temps complet de l'agent

d'accueil). En recettes, l'impact de la suppression de la taxe d'habitation est notable.

En investissement, les dépenses seront marquées par une augmentation des frais d'études et une diminution de l'enveloppe travaux (fin du chantier de la boucherie). Un maintien de l'enveloppe voirie, la prévision d'une enveloppe de travaux pour la réfection de bâtiments publics et la création du city stade sont à souligner. En 2023, un budget travaux plus important sera néanmoins à prévoir pour les travaux de réhabilitation lourde de la salle des sports. En recette, on note l'augmentation prévisible de la participation des communes voisines, en lien avec l'évolution du nombre d'enfants accueillis à l'ALSH ainsi qu'une croissance des loyers à recouvrer (boucherie et nouveau logement social).

Globalement, si certaines lignes doivent encore être ajustées, le budget primitif 2022 préserve les équilibres du budget principal 2021, en fonctionnement et en investissement.

Demande de subvention au titre de la DETR 2022 pour les travaux d'accessibilité du cimetière - délibération 2022-11

Pour permettre l'accessibilité d'un maximum d'usagers au cimetière, il est proposé d'aménager les allées principales en support minéral et roulant, avec une pente quasi nulle et conforme à la réglementation PMR, pour un montant de 28 810 € HT. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement et sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR 2022.

Demande de subvention au titre des amendes de police 2022 pour le financement de projets de sécurisation routière - délibération 2022-12

Mme La Maire présente les travaux de voirie éligibles à la redistribution du produit des amendes de police 2022, pour un montant de 22 509,00 € HT :

- Création d'un trottoir le long du cimetière, rue des Peupliers (D247) pour assurer la sécurité piétonne
 - Création d'une aire d'arrêt de bus scolaire sécurisée, le long de la voie communale n°312 entre les lieux-dits les Touchettes et la Bleure
 - Resserrement de voirie en complément d'une écluse existante et création d'une nouvelle écluse latérale simple rue des Tilleuls (D93), pour réduire la vitesse vers le centre bourg
- Approbation à l'unanimité.

Demande de subvention dans le cadre de la création d'un arrêt de car scolaire au lieu-dit « les touchettes / la bleure » - délibération 2022-13

Mme La Maire rappelle que la Région Bretagne peut financer la mise en qualité, en sécurité et en accessibilité des points d'arrêts de car scolaire, jusqu'à hauteur de 70% du coût des travaux. Chaque demande est étudiée au cas par cas. Le service transport de la Région Bretagne autorise la création d'un nouvel arrêt de car sur voirie communale, entre les lieux-dits les Touchettes et la Bleure. Les travaux de réalisation d'un quai et la pose d'un abribus sont éligibles à la subvention.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet et sollicite l'attribution d'une subvention de la Région Bretagne.

Renouvellement du contrat EDF de la salle Jean-Baptiste Chevrel - délibération 2022-14

Le contrat signé avec EDF Collectivités pour la salle Jean-Baptiste Chevrel est arrivé à échéance le 31 décembre 2021. En attendant d'adhérer au groupement de commande du SDE 35 pour la fourniture d'énergie et bénéficier de tarifs attractifs, à

compter du 1^{er} janvier 2023 ; il est proposé de souscrire à un renouvellement du contrat EDF pour une durée de 1 an, pour un volume estimé à 58 600 kWh.

Approbation à l'unanimité.

Adhésion au groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et accords-cadres - délibération 2022-15

Conformément à ses statuts, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes. En 2014, le comité syndical du SDE35 avait décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

En 2018, pour permettre à la fois l'achat d'électricité et de gaz, il a décidé de créer un nouveau groupement de commandes « Énergie ».

Afin de bénéficier d'un tarif de fourniture d'énergie attractif pour la Salle Jean-Baptiste Chevrel, il est proposé d'adhérer au nouveau groupement de commande du SDE35.

Approbation à l'unanimité.

Approbation de la convention de groupement de commande PATA et balayage - délibération 2022-16

Les groupements de commandes, d'une durée de 6 ans, entre Bretagne Porte de Loire Communauté (BPLC) et les communes, pour le Point A Temps Automatique (PATA) et/ou le balayage des rues, arriveront à échéance le 31 mai 2022. Pour permettre la mise en œuvre d'un nouveau groupement de commandes, il convient d'établir une convention entre l'EPCI coordonnateur et les communes. Le Conseil Communautaire du 25 janvier a validé ce principe et si la commune de Tresbœuf souhaite de nouveau s'engager, il convient qu'elle délibère en ce sens également.

Approbation à l'unanimité.

Modification du contrat de location - maintenance du matériel d'impression de la mairie - délibération 2022-17

Le contrat de maintenance actuel de la mairie inclut la location, la maintenance et la fourniture d'encre de 2 équipements : le copieur/scanner couleur de la mairie et un copieur/scanner noir aujourd'hui inutilisé. Ce contrat s'étend jusqu'au 30 mars 2023, pour un montant annuel de 3287 € HT (3944,40 € TTC). Une résiliation anticipée impliquerait le paiement du solde du contrat et une pénalité de 10% du montant du contrat.

Le prestataire CPRO Ouest, propose le maintien de la location du copieur/scanner couleur et le remplacement du copieur/scanner noir par un traceur de plans qui permettrait l'édition de plans utiles pour les services techniques, l'impression d'affiches ou autres supports de communication. Le nouveau contrat de 5 ans, sans pénalité de reprise de l'ancien matériel, s'élèverait à 2208 € HT (2649,60 € TTC) par an.

Approbation à l'unanimité.

Changement du tableau des effectifs de la commune pour le recrutement d'un responsable des services techniques - délibération 2022-18

Mme La Maire informe le Conseil Municipal que le recrutement de M. BRULE au poste de responsable des services techniques va devoir entraîner une modification du tableau des effectifs en date du 1^{er} avril 2022 car il n'y a pas de poste d'agent de maîtrise sur la commune.

Approbation à l'unanimité.

Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (28h) et création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet - délibération 2022-19

En raison de l'évolution importante des demandes d'urbanisme, de la complexité croissante des nombreuses démarches administratives et des besoins d'accompagnement des habitants qui en découlent, notamment en lien avec la transition numérique, l'agent assistant services à la population a vu son plan de charge s'accroître de manière significative. Pour modifier son temps de travail en conséquence, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer l'emploi d'adjoint administratif territorial à temps partiel (28 heures hebdomadaires) par un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet (35 heures hebdomadaires) pour le service administratif à compter du 1^{er} février 2022.

Approbation à l'unanimité.

Procès-verbal du Conseil Municipal - 4 MARS 2022

Présents : Mme BOISNARD Christine, M. DELEFOSSE Pierre, Mme DUCLOS-BAREL Sandrine, M. HUCHET Thierry, M. HUREL David, Mme JOUAND Vanessa, Mme LOUIS Gwenola, M. NIMAL Gérald, M. ROBERT Michel, Mme ROUX Laurence, M. TOINEL Alain, M. VACHEROT Romain.

Absents représentés : M. DUGAST Etienne par M. NIMAL Gérald, Mme ROUILLE Océane par Mme ROUX Laurence et Mme HENNINOT Emmanuelle par M. VACHEROT Romain.

Invité : M. Philippe RAPHALEN - Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) - Conseiller aux Décideurs Locaux
Secrétaire de séance : Mme Gwénola LOUIS.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 février 2022

Approbation et vote des comptes de gestions 2021 - délibération 2022-20-21-22

Mme La Maire présente le compte de gestion 2021 validé par la DGFIP.

Approbation à l'unanimité.

Approbation et vote des comptes administratifs 2021 - délibération 2022-23-24-25

M. RAPHALEN, comptable public et conseiller aux décideurs locaux, présente les comptes administratifs qui correspondent aux comptes de gestion.

Il souligne que les recettes réelles sont en fortes augmentation notamment grâce à la dotation globale de fonctionnement et au dynamisme de la fiscalité qui va perdurer en 2022, et parallèlement on note une baisse des charges en raison d'une diminution des charges de personnel. Il indique que l'endettement de la commune est soutenable d'autant que sa capacité d'autofinancement permet largement de payer cette dette. La trésorerie de la commune est abondante malgré le poids des budgets annexes (assainissement et lotissement).

Approbation à l'unanimité.

Affectation des résultats 2021 - Budget principal - délibération 2022-26

Il est proposé d'affecter le résultat du budget principal (+ 486 642.62 €) comme suit : 191 293.44 € en Investissement

et 295 349.18 € en Fonctionnement.
Approbation à l'unanimité.

Affectation des résultats 2021 - Budget annexe « assainissement » - délibération 2022-27

Il est proposé d'affecter le résultat du budget annexe « assainissement » (-9 838.82 €) comme suit : -26 739.28 € en Investissement et 16 900.46 € en Fonctionnement.

Approbation à l'unanimité.

Affectation des résultats 2021 - Budget annexe « Lotissement » - délibération 2022-28

Il est proposé d'affecter le résultat du budget annexe « Lotissement » (-99 285.79 €) comme suit : - 107 983.28 € en Investissement et 8 697.49 € en Fonctionnement.

Approbation à l'unanimité.

Modification de la délibération 2022-02 des Restes à Réaliser 2021- délibération 2022-29

Lors de la séance du 7 janvier 2022 et sur conseil de la DG-FIP, le Conseil Municipal a délibéré sur les RAR 2021 en incluant l'ensemble des montants réalisés en 2021. Or, après vérification auprès du conseiller aux décideurs locaux, M. RAPHALEN, il convient de modifier la délibération 2022-02 afin que le budget reflète au plus juste les dépenses d'investissement de la commune. Les RAR correspondent uniquement aux dépenses d'investissement engagées sur l'exercice 2021, débutées et non facturées à la clôture de l'exercice 2021.

A l'unanimité, le Conseil Municipal abroge la délibération 2022-02 portant sur l'approbation des restes à réaliser 2021, approuve les restes à réaliser 2021 en dépenses et en recettes et décide de reprendre les restes à réaliser 2021 dans le budget 2022.

Demande de subventions des associations - délibération 2022-30

Après avis de la commission finances, les subventions en faveur des associations sont reconduites en 2022. L'association ACCA bénéficie d'une augmentation du montant de sa subvention compte tenu de son action de lutte contre les ragondins en 2021.

Certaines associations doivent encore finaliser leur dossier pour le versement de leur subvention.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, accorde les subventions au titre de l'exercice 2022 comme suit :

APEL	400€
AGT	500€
TENNIS	210€
ACCA	600€
CLUB DU BON ACCUEIL	150€
AFN/APG	80€
ADMR le Sel / Bain	0.125€/heure
COMITE DES FETES	610€
ASSO « LES PETITS PETONS »	60€
ECOLE (caractère social)	125€/élève
PREVENTION ROUTIERE	40€
RELAIS DU SEMNON	12€ / plateau bénévole
EPICERIE PANISOL	200€
PÊCHEURS DE LA MEE	100€
TEAM CAR RC	300€

Asso Escrime (Saulnières)	50€ / adhérent de Tresbœuf
FCCS (Football)	500€
Alcoll assistance	50€
Restos du cœur	50€
Secours Catholique	50€

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales - exercice 2022 - délibération 2022-31

La commune n'a pas voté de taux pour la taxe d'habitation en 2020 (15.44 % en 2019). Le gel du taux de la taxe d'habitation est maintenu jusqu'en 2022. Le Conseil Municipal n'a donc pas à voter ce taux. En 2021, la commune a bénéficié de la Taxe d'habitation compensée par la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) transférée. Il est prévu une augmentation des bases pré-prévisionnelles entre 2021 et 2022 de 3,4% en raison de l'inflation.

	Produits Bases prévisionnelles 2022	Produits Bases prévisionnelles 2021
TFPB	239 775 €	230 000 €
TFPNB	56 478 €	54 679 €

NB : le taux de la TFPB est libre ; le taux de la TFPNB ne peut augmenter plus vite que le taux de la TFPB.

Sans hausse d'impôt régulière, les dotations de l'Etat peuvent sensiblement baisser.

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, souhaite maintenir les taux d'imposition au même niveau que ceux de l'année 2021 soit :

- Taxe sur le foncier bâti : 18.55 % auquel s'ajoute le taux de la part départementale transférée à hauteur de 19.90 % soit un taux de **38.45 %**,

- Taxe sur le foncier non bâti : **44.86 %**

Présentation des indemnités des élus année 2021

Mme La Maire présente le montant des indemnités pour chaque élu. Le Conseil Municipal prend acte.

Reversement de la fiscalité des entreprises sur les ZAI (délibération)

En attente de la transmission par BPLC, ce point est reporté au conseil municipal du 4 avril 2022.

Vote du budget primitif 2022 - budget principal - délibération 2022-32

Mme La Maire présente le projet de budget primitif élaboré lors des commissions finances. Elle détaille par chapitre en soulignant les articles les plus importants.

Section fonctionnement :

Recettes : 1 137 204.18 € / Dépenses : 1 137 204.18 €

Section investissement :

Recettes : 1 237 295.44 € / Dépenses : 1 237 295.44 €

Approbation à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2022 - budget annexe « assainissement » - délibération 2022-33

Section fonctionnement : Recettes : 55 778 € / Dépenses : 55 778 €

Section investissement : Recettes : 68 866.72 € / Dépenses : 68 866.72 €

Approbation à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2022 – budget annexe « lotissement » 2022 - délibération 2022-34

Section fonctionnement :

Recettes : 142 030.77 € / Dépenses : 142 030.77 €

Section investissement :

Recettes : 241 316.56 € / Dépenses : 241 316.56 €

Approbation à l'unanimité.

Composition des commissions communautaires - délibération 2022-35

Suite à une modification des commissions communautaires, il a été proposé aux représentants des communes de se réinscrire ou de changer de commission. Plusieurs élus ne se reconnaissent pas dans les nouvelles commissions et décident de ne pas se prononcer. D'autres élus préfèrent prendre le temps de la réflexion pour se positionner sur ces nouvelles commissions.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ajourner la décision et reporte ce point pour le conseil municipal du 4 avril 2022.

Informations diverses :

Conseil de Développement

Mme le Maire informe le Conseil Municipal du lancement d'une enquête du conseil de développement sur la transmission des terres agricoles en direction des exploitants et des propriétaires fonciers.

Commissions communales

Mme La Maire informe le Conseil Municipal de son souhait d'ajuster les commissions communales à la réalité de terrain par la redéfinition de leur contenu. Cette réflexion fera l'objet d'un point lors du prochain conseil municipal.

Place de l'église

Mme La Maire souhaite engager une réflexion sur les aménagements aux abords de l'église car la question de l'accessibilité piétonne est souvent au cœur des débats. Une concertation devra se dérouler avec les habitants.

Dons pour l'Ukraine

Mme La Maire informe le Conseil Municipal de l'appel aux dons de l'AMF en faveur de l'Ukraine. La nature des dons a été communiquée sur Intramuros. Avec les Maires des communes voisines, la mairie réfléchit à une solution commune permettant d'acheminer les dons vers Betton.

Devant la situation en Ukraine et l'appel aux dons de l'AMF, les maires des communes envisagent de faire une commande de lits de camps et de duvets en faveur des populations victimes de cette guerre. Le Conseil Municipal est favorable à ce don de l'ordre de 600 € qui sera adressé à la sécurité civile chargée d'acheminer les dons en Ukraine.

Dynamisation du Centre bourg

Le Pays des Vallons a envoyé sa proposition d'accompagnement de l'étude pour la revitalisation du Centre Bourg. Elle se compose d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 1750 € et d'une convention d'accompagnement sur le volet « Participation citoyenne » pour un montant de 1 400 €. Mme La Maire demande un accord de principe pour réserver la mission avant un passage en conseil municipal le 4 avril prochain. Le Conseil Municipal valide ce principe.

Procès-verbal du Conseil Municipal - 4 AVRIL 2022

Présents : Mme BOISNARD Christine, M. DELEFOSSE Pierre, Mme DUCLOS-BAREL Sandrine, M. DUGAST Etienne, Mme HENNINOT Emmanuelle, M. HUCHET Thierry, M. HUREL David, M. NIMAL Gérald, M. ROBERT Michel, Mme ROUILLE Océane, Mme ROUX Laurence, M. TOINEL Alain, M. VACHEROT Romain.

Absents représentés : Mme LOUIS Gwénola par M. VACHEROT Romain et Mme JOUAND Vanessa par Mme ROUX Laurence.

Secrétaire de séance : M. Romain VACHEROT.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 mars 2022

Logement social : 1, rue des mimosas - Convention NEOTOA - délibération 2022-36

La mairie souhaite confier la gestion du logement situé au 1, rue des Mimosas, au bailleur social NEOTOA. Il s'agit d'établir un bail précaire en attendant l'agrément départemental en P.L.U.S.

Ce logement de type T4 d'une surface de 84,49m² sera loué 500 € par mois. NEOTOA sera rémunéré pour l'exécution de sa mission et la fourniture des prestations par le mandataire à hauteur de 6€ HT/an/m² de la surface habitable.

14 voix pour et 1 voix contre

Pacte fiscal de BPLC : reversement de la fiscalité des entreprises - délibération 2022-37

Mme La Maire présente le projet de Pacte Financier et Fiscal (PFF) sur 2022-2026 proposé par BPLC à ses communes membres. Ce PFF comporte dans sa mesure n°6 le reversement à BPLC d'une partie du produit de la Taxe Foncier Bâti perçue par les communes sur les entreprises situées dans les ZA communautaires (0% du produit en 2022, 15% en 2023, 20% en 2024, 25% en 2025 et 30% en 2026). A compter de 2026, le taux de 30% s'applique. L'instauration de cette mesure est subordonnée à une délibération concordante entre BPLC et chaque commune membre. Ce point a suscité de nombreux débats au sein du Conseil municipal, notamment en lien avec l'équité des services rendus par BPLC entre les communes et la question de la solidarité territoriale.

6 voix pour le principe de reversement, 2 voix contre et 7 abstentions

Mise en place des nouvelles commissions communautaires et désignation des représentants de la commune - délibération 2022-38

Lors du conseil municipal du 4 mars 2022, le nouveau tableau des commissions intercommunales a été présenté et la délibération a été ajournée. Mme La Maire propose de nouveau aux membres du Conseil Municipal de se positionner sur ces commissions.

Approbation à l'unanimité des désignations suivantes :

1 - Développement économique

1 à 2 représentants :

Gwénola LOUIS, 1^{ère} adjointe

David HUREL, conseiller municipal

2 - Solidarités - Emploi

1 à 2 représentants :

Sandrine DUCLOS-BAREL, conseillère municipale

Océane ROUILLE, conseillère municipale

3 - Jeunesse - Sports

1 à 2 représentants :

Romain VACHEROT, 2^{ème} adjoint

Thierry HUCHET, conseiller municipal

4 - Finances - Ressources Humaines

1 à 2 représentants :

Christine BOISNARD, 3^{ème} adjointe

Sandrine DUCLOS-BAREL, conseillère municipale

5 - Culture

1 à 2 représentants :

Océane ROUILLE, conseillère municipale

6 - Tourisme

1 à 2 représentants :

Christine BOISNARD, 3^{ème} adjointe

Alain TOINEL, 4^{ème} adjoint

7 - Développement du numérique - Communication

1 à 2 représentants :

Laurence ROUX, Maire, vice-présidente

Gérald NIMAL, Conseiller municipal

8 - Petite enfance - Enfance

1 à 2 représentants :

Laurence ROUX, Maire, vice-présidente

Romain VACHEROT, 2^{ème} adjoint

9 - PLUIH - Habitat

1 à 2 représentants :

Laurence ROUX, Maire

10 - Mobilités

1 à 2 représentants :

Etienne DUGAST, conseiller municipal

11 - Environnement - Développement durable

- Équipements de pleine nature

1 à 2 représentants :

Alain TOINEL, 4^{ème} adjoint

Michel ROBERT, Conseiller municipal

Actualisation des champs d'intervention des commissions communales - délibération 2022-39

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, Mme La Maire propose d'apporter des ajustements à certaines commissions communales pour les mettre en adéquation avec les besoins de fonctionnement.

- Commission «aménagement et bâtiments publics» : modification de l'intitulé en «bâtiments publics». Cette commission traite à la fois de sujets de maintenance et de travaux plus lourds.

- Commission «espaces publics» : cette commission traite de la voirie communale et des chemins communaux ruraux. Il est proposé d'y adjoindre les réseaux publics (eaux pluviales, eaux usées et éclairage public) qui appartiennent à la voirie. La station d'épuration y sera également rattachée en lien avec le réseau EU. Pour plus de clarté, il est proposé que cette commission soit dénommée «voiries et réseaux».

- Commission «équipements publics» : cette notion est finalement trop vague, car elle peut inclure des bâtiments (salle de sport...), des infrastructures (station d'épuration, cimetière...), des espaces publics (places y compris parkings, espaces de loisirs, parcs et espaces verts...) et du mobilier (bancs, poubelles, candélabres...). Il est proposé de la renommer «équipements et espaces publics», en y incluant : les espaces verts, le cimetière, les places, les équipements extérieurs de jeux, de sport et les mobiliers d'accompagnement.

La salle de sport dépendra de la commission «Bâtiments publics», qui associera la commission «Equipements et espaces publics», ainsi que la commission «Jeunesse et sports».

Les membres des commissions restent les mêmes.

14 voix pour et 1 abstention

Convention d'assistance à Maitrise d'ouvrage du Pays des Vallons de Vilaine - délibération 2022-40

La commune souhaite engager une réflexion d'aménagement pour co-écrire et co-construire avec les habitants un projet global de revitalisation du centre bourg. Afin d'accompagner la commune dans la réflexion et le projet d'aménagement, le Pays des Vallons de Vilaine peut intervenir pour une assistance administrative, technique et financière en matière d'urbanisme opérationnel.

Le pays des Vallons de Vilaine est sollicité pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet « Etude de revitalisation du Centre Bourg » qui comprend une phase d'analyse de la problématique, du contexte des besoins d'étude, puis une phase d'accompagnement pendant le déroulement des études.

La durée de la convention est de 12 mois et la mission est estimée à 5 demi-journées de travail facturées 350 € la demi-journée avec possibilité de solliciter des demi-journées supplémentaires.

Approbation à l'unanimité.

Convention d'accompagnement sur le volet « participation citoyenne » du Pays des Vallons de Vilaine - délibération 2022-41

Dans le cadre de ce projet « Etude de revitalisation du Centre Bourg », la commune sollicite également le Pays des Vallons de Vilaine pour une convention permettant de préciser les missions réalisables par le Pays des Vallons de Vilaine en matière d'accompagnement sur le volet « participation citoyenne ». Cette assistance à maîtrise d'ouvrage comprend 3 phases : analyse de la problématique, accompagnement pendant le déroulement des études (mobilisation des habitants et des parties prenantes, prises de contact et de rendez-vous avec des acteurs de la commune, animation des dispositifs de participation, participation aux réunions de comité de pilotage et comité technique liées au projet) et restitution.

La durée de la convention est de 12 mois et le temps de travail affecté à cette mission est estimé à 4 demi-journées d'intervention facturées au prix forfaitaire de 350€ la demi-journée.

Approbation à l'unanimité.

Opération « Petits boulots » 2022 - délibération 2022-42

L'Opération P'tits Boulots est relancée pour l'année 2022. Le dispositif est réservé aux jeunes du territoire âgés de 16 ou 17 ans à l'été 2022 qui pourront intervenir pour une vacation de 17 heures à répartir sur 1 semaine sur la période estivale (juillet ou août). Ils seront rémunérés sur la base du SMIC horaire. Le remboursement de 3 vacations par la Communauté de communes est prévu dans le cadre de cette opération ; cependant la commune peut décider de prendre à sa charge des vacations supplémentaires comme en 2021 (8 jeunes recrutés dont 3 remboursés par BPLC).

Approbation à l'unanimité.

Attribution d'un don en faveur de l'Ukraine - délibération 2022-43

Lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé d'acheter des lits de camps et des duvets en faveur des populations victimes en UKRAINE pour un montant de 600 €. Devant l'afflux de dons, la sécurité civile a décidé d'arrêter les collectes à compter du 21 mars ; de ce fait la commande n'a pas été validée.

Il est proposé de verser cette somme au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales (FACECO) afin d'exprimer la solidarité de la commune de Tresbœuf envers les victimes de cette guerre.

12 voix pour et 3 abstentions.

Informations diverses

Raccordement au réseau électrique – évolution des tarifs

Le SDE 35 informe les collectivités que depuis le 1^{er} janvier 2022, la contribution au raccordement devient forfaitaire sur la base d'un forfait unique de 3100€ TTC par extension, indépendamment de la longueur de l'extension ou des travaux de renforcement nécessaires sur le réseau. Dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme, les collectivités doivent s'acquitter de la contribution à verser au maître d'ouvrage des travaux (SDE35) lors des opérations d'extension des réseaux électriques réalisées sur le domaine public.

Ce forfait permet une visibilité budgétaire pour la commune.

Station épuration

Mme La Maire informe le Conseil Municipal du devis de Véolia pour le remplacement d'une brosse à la station d'épuration pour un montant de 2630,00€ HT soit 3156,00€ TTC.

Réservation salle Jean-Baptiste Chevrel

Mme La Maire informe le Conseil Municipal de plusieurs demandes de professionnels pour utiliser la salle Jean-Baptiste Chevrel dans le cadre de leurs activités. Certaines de ces activités peuvent être une source d'animation pour la commune. Une réflexion doit être menée pour proposer un tarif spécifique de la location de la salle lors du prochain conseil municipal.

Ordre du jour du conseil municipal

Mme La Maire est sollicitée pour publier l'ordre du jour du conseil municipal sur Intramuros afin de permettre aux habitants de connaître les sujets qui seront étudiés. Cette publication permettra de compléter l'affichage réglementaire en mairie.

Sécurisation de la place de l'église

Dans le cadre des réflexions menées autour de la sécurisation piétonne de la place de l'église, Mme La Maire souhaite organiser une réunion publique le 30 avril 2022 à 10h. Cette réunion se déroulera en 2 temps : une visite de la place afin d'évaluer les problématiques puis un temps de co-construction avec les habitants dans la salle Jean-Baptiste Chevrel.

Grippe aviaire

Mme La Maire informe qu'une information va paraître dans le bulletin municipal en indiquant qu'il est nécessaire de protéger les volatiles afin de limiter la propagation de la grippe aviaire (confinement ou filets de protection, mise à l'abri de l'eau et de la nourriture). Une absence de protection est passible d'une amende de 750 €. De plus, elle rappelle qu'il est obligatoire de déclarer en mairie la détention d'oiseaux à l'aide du Cerfa 15472*02 dès le premier oiseau.

Procès-verbal du Conseil Municipal - 6 MAI 2022

Présents : Mme BOISNARD Christine, M. DELEFOSSE Pierre, Mme DUCLOS-BAREL Sandrine, M. DUGAST Etienne, Mme HENNINOT Emmanuelle, M. HUCHET Thierry, M. HUREL David, Mme JOUAND Vanessa, Mme LOUIS Gwenola, M. NIMAL Gérald, Mme ROUILLE Océane, Mme ROUX Laurence, M. TOINEL Alain, M. VACHEROT Romain.

Absents représentés : M. ROBERT Michel par M. HUREL David
Secrétaire de séance : Mme ROUILLE Océane

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 avril 2022

Pacte Fiscal et Financier de BPLC

Suite au vote du 4 avril dernier concernant le Pacte Fiscal et Financier (PFF) qui a donné lieu à un nombre important d'absentions, M. MINIER, président de la communauté de communes Bretagne Porte de Loire Communauté (BPLC), a souhaité rappeler les objectifs de solidarité et les enjeux du PFF qui lie les communes et BPLC.

De nombreux débats ont émergé lors de cet échange notamment concernant la mesure N°6 du PFF qui prévoit le reversement à BPLC d'une partie du produit de la Taxe Foncière Bâtie des Zones d'Activités Intercommunales. M. NIMAL interroge M. MINIER sur les conséquences du vote de la commune de Pancé, qui a voté contre à l'unanimité, sur le vote du PFF et risque de se retrouver exclue des fonds de concours.

Concernant la commercialisation de la Zone d'Activité, les élus municipaux interpellent le Président de BPLC au sujet de porteurs de projets intéressés, qui auraient été orientés vers d'autres communes et sur le prix de vente (14€/m²).

Concernant la répartition des services et équipements communautaires sur le territoire, les élus font une nouvelle fois part de leur mécontentement au sujet de la suppression de la plateforme déchets verts de Tresbœuf.

Décision d'appliquer un droit de préemption urbain : parcelle AB439 et AB440 - délibération 2022-44

Mme La Maire a reçu une déclaration d'intention d'aliéner d'un bien immobilier au 6, rue des tilleuls. Le projet entre dans le périmètre de l'étude de dynamisation du bourg qui a fait l'objet d'une demande de financement par l'ANCT et permettrait de répondre à plusieurs besoins identifiés : mise aux normes de la cuisine et extension du stockage de la salle Jean-Baptiste Chevrel, et création de logements en cœur de bourg par densification.

Pour mener cette opération, la commune peut faire appel à l'Etablissement Public Foncier (EPF) Bretagne pour préempter le bien si le projet respecte certains critères. Une étude de faisabilité doit, au préalable, confirmer la capacité des parcelles à soutenir un tel projet. Cette étude peut être confiée à la SPL Construction d'Ille-et-Vilaine.

Le Conseil Municipal décide d'exercer le droit de préemption urbain et valide 2 options :

- soit le projet est conforme aux critères de l'EPF et la préemption peut lui être confiée pour constituer une réserve foncière en vue d'une réalisation à moyen terme,
- soit la conformité du projet aux critères de l'EPF n'est pas confirmée par l'étude de faisabilité et la mairie préemptera directement pour constituer cette même réserve foncière.

Approbation à l'unanimité.

Mise en place d'un tarif de location des salles communales pour les activités professionnelles en lien avec l'animation du bourg – délibération 2022-45

Lors du dernier conseil municipal, Mme La Maire avait informé le Conseil Municipal de plusieurs demandes de professionnels pour utiliser la salle Jean-Baptiste Chevrel dans le cadre de leurs activités. Certaines de ces activités peuvent être une source d'animation pour la commune.

Il est proposé d'appliquer un tarif de 50 € pour un créneau de 3 h maximum, sur réservation unitaire et sous réserve de disponibilité de la salle et de modifier le contrat de location existant de la salle Jean-Baptiste Chevrel.

Approbation à l'unanimité.

Participation financière des communes suite à l'avenant n°2 au contrat de DSP 2019/2023 signé avec l'association Léo Lagrange - délibération 2022-46

Suite à la signature de l'avenant n° 2 de l'association Léo Lagrange, relatif à l'augmentation de l'activité de l'association Léo Lagrange et l'impact financier de cette activité sur les communes, différents scénarii ont été élaborés avec les maires des communes voisines pour répartir le montant de l'avenant de 10500 €.

Les maires se sont prononcés en faveur d'une clé de répartition uniquement en fonction du nombre d'enfant de chaque commune. Les taux de fréquentation étant stable, il est proposé d'utiliser le taux de fréquentation de l'année 2021 pour la facture 2022, soit 5 250 € à répartir pour les autres communes. Pour les 6 premiers mois de l'année 2023, le calcul sera fait à réception des effectifs de fréquentation de l'année 2022.

Approbation à l'unanimité.

Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de l'Arc-en-Ciel à Crevin pour l'année 2021-2022, pour la scolarisation d'un élève de Tresbœuf - délibération 2022-47

La commune de CREVIN sollicite la commune de Tresbœuf pour une participation aux frais de scolarité pour un enfant domicilié à Tresbœuf et scolarisé en CM1 à l'école de l'Arc en Ciel en Unités Localisées pour l'Intégration Scolaire (ULIS), au titre de l'année scolaire 2021/2022, à hauteur de 408 €.

Approbation à l'unanimité.

Validation d'une mission de maîtrise d'œuvre étude et travaux pour une extension du réseau d'assainissement.

Afin de desservir des constructions récentes et en cours au lieu-dit « les chambrettes », il convient de procéder à une extension du réseau d'assainissement sur voirie. En effet, le réseau le plus proche passe actuellement à travers des propriétés privées et les nouvelles constructions ne peuvent légalement pas s'y raccorder. Compte tenu d'un besoin pour l'été 2022, les travaux doivent être menés rapidement et il est proposé de choisir un prestataire de maîtrise d'œuvre pour accompagner ces travaux. Plusieurs demandes de devis ont été réalisées dans ce sens, seuls 2 prestataires ont répondu : EF Etudes pour un montant de 6 467,50 € HT soit 7 761€ TTC et « Terre et Toit » pour un montant de 3 550 € HT soit 4 260 € TTC.

Mme La Maire informe qu'elle va solliciter « Terre et toit » pour cette mission de maîtrise d'œuvre car il y a urgence à reprendre la conformité des réseaux existants.

Informations diverses

Point d'étape sur le projet de sécurisation piétonne de la place de l'église à l'issue de la réunion publique du 30 avril 2022.

Malgré le peu d'habitants présents, cette réunion a permis de confirmer le diagnostic existant. Bilan de la concertation et détails du projet en p.4 de ce bulletin municipal.

Point sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) de décembre 2021 à avril 2022

Renonciation sur les DIA suivantes : 7 et 15 rue des Canaris, 2 rue des Hironnelles, 4 rue des Peupliers, 19, 21 et 33 rue des Tilleuls.

Point d'information sur la procédure et les étapes de la facturation d'assainissement

Suite à la décision de transfert de la facturation de l'assainissement collectif au délégataire de la distribution d'eau potable, un nouveau temps de travail a été mené avec VEOLIA fin avril. Il est proposé de transférer le dossier de facturation par étape au futur délégataire en charge de la gestion de l'eau potable (renouvellement du contrat en cours par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil). Ce passage très progressif, à partir de fin 2022, fera l'objet d'une communication soutenue auprès des usagers et sera accompagné par les services de la mairie. Des procédures de prélèvements et d'échelonnements pourront être sollicitées auprès de la trésorerie. Le scénario de transfert de facturation et son calendrier de mise en oeuvre nécessitent d'être affinés préalablement.

Point sur l'organisation de la fête de la musique 2022

La fête de la musique doit se dérouler le 18 juin dans le bourg de Tresbœuf. Une scène ouverte permettra aux jeunes du territoire de se produire, puis une programmation de plusieurs groupes s'échelonnera jusqu'en fin de soirée. La restauration sur place et la buvette seront organisées par les commerçants et le comité des fêtes. Une subvention de la commune sera prochainement sollicitée pour le développement de cette nouvelle action culturelle.

Travaux publics

La société COLAS, missionnée pour des travaux de réhabilitation lourde de voirie sur plusieurs secteurs de la commune, demande à reporter ces travaux en septembre 2022 faute de matière première. Une révision des prix, non précisée à ce jour, pourrait être sollicitée en fonction de l'évolution du contexte international.

Procès-verbal du Conseil Municipal - 3 JUIN 2022

Présents : Mme BOISNARD Christine, M. DELEFOSSE Pierre, Mme HENNINOT Emmanuelle, M. HUREL David, Mme JOUAND Vanessa, Mme LOUIS Gwenola, M. NIMAL Gérald, Mme ROUILLE Océane, Mme ROUX Laurence, M. TOINEL Alain, M. VACHEROT Romain.

Absents représentés : Mme DUCLOS-BAREL Sandrine par M. NIMAL Gérald, M. ROBERT Michel par M. HUREL David, M. DUGAST Etienne par M. DELEFOSSE Pierre et M. HUCHET Thierry par M. VACHEROT Romain.

Secrétaire de séance : M. DELEFOSSE Pierre

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 mai 2022.

Présentation du rapport du délégataire Léo Lagrange 2021.

M. VACHEROT informe le Conseil Municipal de la réunion qui s'est tenue en mairie entre l'association Léo Lagrange et les mairies utilisatrices de l'ALSH.

Le centre de loisirs sera ouvert tout le mois de juillet et la dernière semaine d'août 2022. La commune de Tresbœuf bénéficie

ficie de la priorité des inscriptions même si le nombre d'enfants n'est pas problématique durant les périodes de congés scolaires. Les mercredis sont, quant à eux, très chargés durant l'année scolaire. Pour l'été, une convention d'occupation de l'école Ste Catherine est envisagée, comme en 2021.

Les avis des familles sur l'ALSH Léo Lagrange ont évolué de manière très positive. Le lieu d'accueil (Maison des familles) reste le point problématique de la structure dans la mesure où cette salle est un lieu multi-fonctions qui accueille des activités diverses nécessitant une logistique importante.

Création d'un poste non permanent pour le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel absent (C) (article 3-1) - délibération 2022-48

Mme La Maire propose de créer un poste non permanent pour permettre réglementairement d'assurer le remplacement d'un agent absent, en particulier l'agent du service médiathèque, agence postale et transport scolaire pendant ses congés.

Approbation à l'unanimité.

Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (C) (articles 3 1° ; 3 2°) - délibération 2022-49

Afin de renouveler le contrat de remplacement sur le poste de ménage, en attendant la procédure de recrutement d'un nouvel agent titulaire, Mme La Maire propose de créer un emploi non permanent. Ce contrat pourra être conclu pour une durée maximale de 12 mois pendant une période de dix-huit mois consécutifs.

Approbation à l'unanimité.

Délibération portant sur l'organisation du temps de travail et la mise en conformité aux 1607 heures - délibération 2022-50

L'application des 1607 heures de travail annuel dans la fonction publique territoriale au 1^{er} Janvier 2022 a conduit la commune à mener une étude sur son temps de travail, en étroite collaboration avec les agents et les élus. Ce travail a abouti à l'élaboration d'un règlement intérieur qui fixe les règles relatives à la définition, à la durée et à l'aménagement du temps de travail des agents. Ce document a reçu un avis favorable du comité technique le 28 juin 2021 et Mme La Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir l'approuver.

13 voix pour et 2 abstentions

Budget assainissement : Décision modificative n°1 - délibération 2022-50

Suite à la réception des factures d'assainissement en date du 17 mai 2022, quelques factures doivent être annulées pour les raisons suivantes :

- Abonnés non raccordés au réseau dans le bourg (raccordement partiel de la rue des bouvreuils),
- Baux locatifs résiliés durant la période de facturation,
- Changement de payeur dans le cadre d'une succession (facture annulée et réédition d'une nouvelle facture),
- Doublet ou erreur de noms d'abonnés dans le fichier Véolia.

Pour annuler ces factures rattachées à l'exercice 2021, il convient d'effectuer un mandat au compte 673 du budget assainissement de l'année 2022. Compte tenu des dossiers à traiter, il est nécessaire d'augmenter l'enveloppe prévisionnelle (500 €) et de la porter à 1000 € (à ce jour, le montant à engager est de 697.40 €).

Approbation à l'unanimité.

Entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022 des règles de publicité

et de conservation des actes pris par les conseils municipaux - délibération 2022-51

Mme La Maire explique qu'à compter du 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes réglementaires et des décisions ni réglementaires, ni individuelles des communes de plus de 3500 habitants sera exclusivement assurée sous forme électronique.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité (affichage, publication sur papier ou sous forme électronique) doivent être choisies et fixées par délibération. A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique.

Mme La Maire propose de continuer de rendre ces actes publics par voie d'affichage. Les procès verbaux du conseil municipal seront diffusés en ligne (site internet et application mobile Intramuros) lorsque ces derniers seront validés au conseil municipal suivant.

Approbation à l'unanimité.

Informations diverses

Point sur les petits boulots.

Le service jeunesse de la communauté de communes a réceptionné 4 dossiers pour les petits boulots d'été, destinés aux jeunes de 16 et 17 ans. Le Conseil Municipal accepte de recruter 4 jeunes sachant que seuls 3 salaires seront remboursés par la Communauté de communes. Les plannings et les activités seront organisés sur juillet et août 2022 à l'issue d'un inventaire réalisé avec les services municipaux.

Point sur le droit de préemption au 6, rue des tilleuls.

Le dossier fait actuellement l'objet d'une étude de faisabilité. La SPL d'Ille-et-Vilaine doit remettre son étude aux alentours du 9 juin 2022 et les résultats de l'étude détermineront le déroulement de l'opération.

Espaces publics : achat de mobiliers d'espace public, réfection de la pelouse du terrain de football.

- Signalétique : Un devis pour un mobilier de signalétique directionnel (endommagé suite à un accident) et deux panneaux d'entrée de ville (volés en début d'année) est en attente de réception.

- Jardin du lavoir : Il va être aménagé avec 2 tables de pique-nique et sécurisé avec une clôture en galivelle pour en favoriser l'usage et notamment accueillir les enfants de l'ALSH cet été. La pose d'un panneau autorisant la cueillette dans le petit verger sera étudiée.

- Mobilier urbain : 2 bancs sont en commande pour le cimetière et 2 tables de pique-nique pour le circuit des charmes.

- Maison des familles : La climatisation extérieure va être protégée par des grilles de type chenil, qui seront montées par le service technique : cette solution reste très économique pour la commune.

- Terrain de foot : Il va être régénéré, ce qui représentera une dépense d'environ 6 000 € (plusieurs devis en attente).

Subvention du produit des amendes de police

Le dossier de demande de subvention a été pris en compte et les travaux retenus sont les suivants :

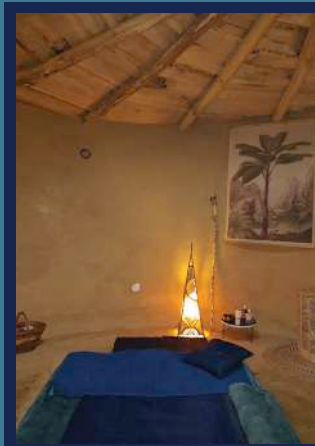
- Aire d'arrêt de bus VC312 : 4700 €

- Création d'écluses rue des Tilleuls : 5560 €

- Création d'un trottoir rue des Peupliers : 12099 €

Calendrier des prochains conseils municipaux :

Lundi 4 juillet 2022, Lundi 5 septembre 2022, Vendredi 7 octobre 2022, Lundi 7 novembre 2022 et Vendredi 9 décembre 2022.



ECLIPSE BIEN-ETRE

Thérapeute :
soins énergétiques
massage - médiumnité

NOUVEAU :
JOURNÉE BIEN-ETRE à thème

RDV au **06.19.25.11.16**
soin-bien-etre-massage-35.fr

AU P'TIT MARCHÉ
NOUVEAU RELAIS **FDJ**

Au P'tit Marché 8, place de l'Église
Du mardi au samedi, de 8h15 à 13h et de 16h à 19h30.
Les dimanches et jours fériés, de 8h30 à 12h30.
02 99 44 63 16

Adeline CREPELLIERE
Secrétaire indépendante

POUR LES PROFESSIONNELS

- Petite comptabilité
- Tâches administratives
- Tâches commerciales
- Réseaux sociaux

POUR LES PARTICULIERS

- Aide dans les démarches administratives

06 99 17 90 26 - crepelliereadeline@gmail.com
<https://adeline-crepelliere-secretaire-a.business.site>

Les Ciseaux DE TRESBOEUF
FEMME - HOMME - ENFANT

Horaires :
mardi au jeudi
9h30/18h30,
vendredi
9h30/19h,
samedi 8h30/16h.
Prendre
rendez-vous :
02.23.08.59.11

db David Brault
MULTISERVICES

- Tonte des pelouses
- Taille de Haies
- Pose de clôtures
- Elagage
- Création et entretien des potagers
- Entretien et réparation motoculture

09 80 96 28 47 • 06 33 84 66 53

BRS AGENCEMENT
BROS REALIZATION SERVICE

Conception, vente et pose de cuisine aménagée
Fabrication sur-mesure de mobilier d'intérieure
Aménagement de placard

www.brsagencement.fr

Breizh Adom'
Ménage et repassage (professionnels et particuliers)

0683840813 | bzhmarieghr@gmail.com

Gagnez du temps grâce à la transformation digitale

Services numériques
développement de logiciel

Plus sur mon site : <https://aniabond.super.site/>

Ania Bondarenko
bondarenko.ania.v@gmail.com **07 52 06 05 47**